

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-1

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 3 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	Acquisition d'un drapeau par la 315ème Section des Médaillés Militaires de Coutances	500 €
Commune de Bellou Le Trichard	Acquisition d'un drapeau pour l'association des Anciens Combattants de Bellou Le Trichard	500 €
Association des Anciens Combattants Section de Couterne	Acquisition d'un drapeau par l'Association des Anciens Combattants Section de Couterne	500 €
Commune de l'Oudon	Acquisition d'un drapeau pour l'association des Anciens Combattants de Notre-Dame-de-Fresnay	500 €
Union Nationale des Parachutistes	Acquisition d'un drapeau par l'Union Nationale des Parachutistes Section du Calvados	500 €
Commune de Thury-Harcourt	Acquisition d'un drapeau communal des Anciens Combattants de Thury-Harcourt	500 €
Association Départementale des Anciens Combattants de la Manche	Acquisition d'un drapeau par la section des Anciens Combattants de Saint-Lô	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21217-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-2

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 30 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
EPCC Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie	6ème édition du Festival Spring du 7 au 31 mars 2015 en Basse-Normandie	10 000 €
Balkans Transit	10ème édition de Printemps Balkanique du 31 mars au 12 avril 2015 en Basse-Normandie	10 000 €
Centre Régional des Arts de la Marionnette	30 ans du Festival de Marionnettes et de Formes Animées "Récidives" en juillet 2015 à Dives-sur-Mer	4 000 €
Le Far Agence Musicale Régionale	20 ans de la Nuit des Musiques et des Cultures en mai 2015 à Caen	4 000 €
Amicale Orchestre Harmonie Coutances	Rencontre musicale à l'occasion des 220 ans de l'Orchestre Harmonie de Coutances le 28 février 2015	2 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21234-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-3

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre de soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Team Joly Vélo Sport	20 ^{ème} édition de la course cycliste « La Ifoise », le 21 février 2015 à Ifs	500 €
Comité d'Organisation des Foulées du Terroir	11 ^{ème} édition des Foulées du Terroir de Livarot à Vimoutiers le 6 septembre 2015	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier relatif à l'association « Team Joly Vélo Sport » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21236-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-4

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2015 de la Région, au titre de soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 1 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Les Amis du Donjon	1 ^{er} marché de potiers les 2 et 3 août 2015 à Bricquebec	500 €
Handicap International Vivre Debout	21 ^{ème} Pyramide de chaussures d'Argentan le 26 septembre 2015	500 €
Association Révillaise de Voitures à Pédales	Coupe de France de voitures à pédales le 16 août 2015 à Réville	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21246-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-5

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 2 300 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Calvados	Assemblée Générale Nationale de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré les 24, 25 et 26 avril 2015	2 000 €
Comité du Calvados des Anciens du Premier R.I.M	Congrès national des Anciens du 1er Régiment d'Infanterie Motorisé le 21 mai 2015 à Ouistreham	300 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21226-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-6

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Cession de parcelle limitrophe au Manoir des Gens d'Armes à Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

VU l'avis de France Domaine en date du 17 avril 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2014 par laquelle la Commune de Caen accepte d'acquérir la parcelle MA5,

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Président du Conseil Régional est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par la Région,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'acter la cession par acte administratif (annexe 1) de la parcelle MA5 sise 173, rue Basse à Caen, d'une surface de 1 268 m², jouxtant le Manoir des Gens d'Armes à Caen, à l'Euro symbolique à la Ville de Caen, en vue de son classement dans le domaine public communal. Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser le Premier Vice-Président à signer l'acte de cession de ladite parcelle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21053-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-7

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser le patrimoine régional (P103)
Titre	<i>Transaction avec la Société Publique Locale d'Aménagement Caen Presqu'île - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage - Construction d'un immeuble de bureaux au siège de la Région Basse-Normandie à l'Abbaye-aux-Dames</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à conclure et signer la transaction jointe en annexe avec la Société Publique Locale d'Aménagement Caen Presqu'île ;
- de verser à titre d'indemnisation à la Société Publique Locale d'Aménagement Caen Presqu'île la somme de 26 250 € correspondant à 10% du montant hors taxes de la rémunération diminué du montant hors taxes des prestations reçues et payées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21162-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-8

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Groupement de commandes relatif aux vérifications et contrôles réglementaires des bâtiments et des équipements</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux vérifications et contrôles réglementaires des bâtiments et des équipements, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21868-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-9

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB-)
Titre	<i>Soutien à l'animation du dispositif ' clauses sociales ' sur l'agglomération caennaise</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la région une subvention d'un montant de 10 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC), pour son soutien à l'animation du dispositif « clauses sociales » sur l'agglomération caennaise ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association la MEFAC, la convention relative au soutien à l'animation du dispositif « clauses sociales » sur l'agglomération caennaise, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21660-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-10

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Mouvements financiers divers (P004)
Titre	<i>Fonds d'Intervention Régional : Demande d'aide financière de l'Université de Caen pour la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen (MRSH). Réflexion sur la fusion des deux Normandie, menée par un groupe de 15 géographes.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'Université de Caen pour la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) et de la verser en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;
- d'imputer la somme correspondante sur les crédits de fonctionnement inscrits au Fonds d'Intervention Régional, sur le chapitre 930 « Services Généraux » du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21164-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-11

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Mouvements financiers divers (P004)
Titre	<i>Fonds d'Intervention Régional Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour l'année 2015 ;
- d'imputer la somme correspondante sur les crédits de fonctionnement inscrits au Fonds d'Interventions Régional, sur le chapitre 930 « Services Généraux » du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21171-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-12

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Piloter et optimiser les systèmes d'information (P180)
Titre	<i>Avenant à la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé (Projet Actes)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer un avenant n° 3 à la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé (Projet Actes) pour modifier le Tiers de Télétransmission, joint en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21641-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-13

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-22137-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-14

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>UNESCO : prestation en conseil</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 468 865 € votée en 2015, un montant de 14 760 € au titre de l'opération P020O005 « UNESCO »,
- d'autoriser le Président à signer les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20949-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-15

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AE CPER P020 « Animer et développer les territoires » de 4 694 570 € votée en 2015, un montant de 100 000 € au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 »,
 - sur l'AP CPER P020 « Animer et développer les territoires » de 38 000 000 € votée au BP 2015, un montant de 120 000 € au titre de l'opération P020O008 « Politique contractuelle 2014-2020 »,
- d'attribuer :
 - sur le chapitre 935 du budget de la Région, les subventions suivantes au titre de l'ingénierie 2015 :
 - 15 384,62 € au syndicat mixte du PETR PAPAO-Pays d'Ouche sur une dépense subventionnable de 54 937 € (salaires et charges de l'animateur)
 - 15 384,62 € au syndicat mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel sur une dépense subventionnable de 52 719 € (salaires et charges de l'animateur)
 - 15 384,62 € au syndicat mixte du Pays du Cotentin sur une dépense subventionnable de 42 724 € (salaires et charges de l'animateur)
 - 7 692,31 € au syndicat mixte Caen Métropole sur une dépense subventionnable de 27 500 € (salaires et charges de l'animateur)
 - 15 384,62 € à l'association du Pays du Bessin au Virois sur une dépense de 51 000 € (salaires et charges de l'animateur)
 - 15 384,62 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sur une dépense subventionnable de 52 000 € (salaires et charges de l'animateur)
 - 15 384,62 € au Parc naturel régional Normandie Maine sur une dépense subventionnable de 66 500 € (salaires et charges de l'animateur).
 - sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe II, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible mentionnée dans cette même annexe ;
- de modifier la délibération n°13-12-768 en date du 20 décembre 2013 en retenant le coût éligible du projet de création d'un Foyer Jeunes Travailleurs Saint Langis Lès Mortagne à 1 505 875 € HT (au lieu de 1 631 000 € HT), la subvention régionale étant inchangée ;
- d'approuver comme convention type relative aux projets d'investissement, la convention en annexe IV ;
- d'autoriser le Président :
 - à verser aux bénéficiaires listés à l'annexe I jointe, à la notification de la décision, l'intégralité des subventions relatives à l'ingénierie mentionnées dans cette même annexe,
 - à signer avec chacun des bénéficiaires mentionnés à l'annexe I une convention selon le modèle-type joint en annexe III,
 - à signer, avec la communauté d'agglomération Saint Lô Agglomération une convention selon le modèle-type joint en annexe IV,
 - à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-16

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Transport de passerelles type Arromanches</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 2 550 000 € votée en 2015, un montant de 28 320 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional »
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21261-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-17

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Partenariat pour la numérisation et la mise à jour des documents d'urbanisme du Calvados</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P021 « Produire des études et des données SIG » de 100 000 €, votée en 2015, un montant de 37 800 € au titre de l'opération P021O002 : Informations géographiques régionales ;
- d'attribuer une participation financière au Département du Calvados dans le cadre du partenariat pour la numérisation et la mise à jour des documents d'urbanisme du Calvados à hauteur de 15% du coût TTC de l'opération estimé à 252 000 €, dans la limite de 37 800 €, selon les conditions mentionnées dans la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20953-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-18

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Produire, mutualiser et partager les études, les données et les informations géographiques (P021)
Titre	<i>Adhésions aux associations AFIGéO et Open Data France au titre de l'année 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P021 « Produire des études et des données SIG » de 120 000 € votée en 2015, un montant de 2 565 €, au titre de l'opération P021O002 : informations géographiques régionales ;
- de procéder au paiement au titre de l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'Association française pour l'information géographique (AFIGéO) pour l'année 2015 pour un montant de 565 € ;
- de procéder au paiement au titre de l'adhésion de la Région Basse-Normandie à l'association Open Data France (ODF) pour l'année 2015 pour un montant de 2 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20972-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-19

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>ANRU Caen la mer - demandes de prorogation de délais</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de proroger d'un an le délai pour le démarrage des travaux d'aménagement des abords de l'immeuble Langevin à la Grâce de Dieu pour lesquels une subvention de 172 917 € a été attribuée par délibération n° CP13-11-673 de la Commission permanente du 15 novembre 2013.
- de proroger jusqu'au 31 décembre 2017 pour achever les travaux d'aménagement d'espaces publics à l'ifs « square et nouvelle rue » engagés par Caen la mer pour lesquels une subvention de 239 063€ a été attribuée par délibération de la Commission permanente du 21 septembre 2012.
- de proroger jusqu'au 31 décembre 2017 pour terminer l'action « étude, conception et conduite d'opérations du PRU d'ifs quartier de la Plaine secteur nord-est » engagée par Caen la mer pour laquelle une subvention de 166 379€ a été attribuée par délibérations de la Commission permanente des 19 mars 2010 et 30 mars 2012
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21138-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-20

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Habitat solidaire: Logement des Jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 320 000 €, votée en 2015, un montant de 48 000 € au titre de l'opération P210O003 « Habitat Solidaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, dans le cadre du dispositif « Une jeune, un logement », les subventions suivantes :

- 15 000 € à la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- 15 000 € à l'AFEV,

- 3 000 € à l'association Lien,

- 15 000 € au CLLAJ du Mortainais ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les quatre conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et la Communauté de communes du Pays de Falaise, l'AFEV, l'association Lien, et le CLLAJ du Mortainais selon le modèle joint en annexe.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20998-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-21

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Politique de la Ville "La Région dans tous ses quartiers"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 320 000 €, votée en 2015, un montant de 14 500 € au titre de l'opération P210O005 « Politique de la Ville » ;
- . d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions figurant dans l'annexe I pour un montant total de 14 500 € aux bénéficiaires listés dans cette même annexe sur la base d'une dépense éligible indiquée dans l'annexe ;
- . d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions régionales, établies entre la Région Basse-Normandie et chaque porteur de projet listé en annexe I, selon le modèle joint en annexe II. La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20994-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-22

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Organisation du Club Foncier</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Valérie NOUVEL, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 320 000 €, votée en 2015, un montant de 5 000 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » pour l'organisation de deux clubs fonciers en 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21137-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-23

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et durable - Chèque éco-énergie Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 7 400 000 €, votée en 2015, un montant global de 206 300 € au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :
 - 206 300 € aux 167 bénéficiaires du « *Chèque éco-énergie Basse-Normandie* » qui figurent à l'annexe 1 pour l'installation de poêles à bois, la réalisation d'audits énergétiques et scénarios, la réalisation de travaux niveau 1 et 2, et de travaux niveau 3 - BBC rénovation.
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20954-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-24

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques - Défi'NeRgie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 7 400 000 €, votée en 2015, un montant global de **482 266,38 €**, ventilé comme suit :

- **174 479,58 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
 - **77 526,80 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »
 - **230 260 €** au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) »

- sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 1 180 000 €, votée en 2015, un montant global de **108 798 €**, ventilé comme suit :

- **106 480 €** au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »
 - **2 318 €** au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie » :**

- 70 501,90 € aux 16 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 13 379 € au Centre Hospitalier de Bayeux (14) d'aide complémentaire pour l'opération groupée de diagnostics énergétiques de 14 établissements de santé, pour une dépense subventionnable de 19 113,25 € TTC ;
 - 71 675,28 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 11 610 € aux 3 bénéficiaires qui figurent dans l'annexe 5 pour l'opération collective dans les entreprises – « Energie -20 % » portée par la Communauté Urbaine d'Alençon, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 5 852 € au bénéficiaire qui figure dans l'annexe 6 pour l'opération collective dans les entreprises portée par la CCIR « Matières premières », sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 1 461,40 € à Professions Bois (61) d'aide complémentaire pour l'opération collective « Eco Design » auprès des entreprises de la filière bois, portant le montant de la subvention du volet « études individuelles aux entreprises » à 28 761,40 €, pour une dépense subventionnable de 35 951,76 € TTC ;

- **au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »**

- 19 964,80 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 8 pour l'installation de chaufferies bois, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 9 580 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 9 pour l'acquisition de matériel pour la production de bois énergie, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
 - 35 390 € à l'EARL La Ferme de David (61) pour l'installation de capteurs solaires pour un sécheur en grange, pour une dépense subventionnable de 88 474 € HT ;
 - 5 092 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 10 pour l'installation de chauffe-eau solaires, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- 7 500 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 11 pour l'installation de panneaux photovoltaïques (*dossier reçu avant le 31 décembre 2013*) ;

- au titre de l'opération « P150O012 Habitat Durable (HSD) » :

- 230 260 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 12 pour la rénovation BBC Effinergie de logements sociaux, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget de la Région les subventions suivantes :

- au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »

- 59 150 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie pour l'opération collective CMIE TEEC, comprenant les volets « Matières premières vers les entreprises économes » et « système management de l'énergie », sur la période 2015-2016, pour une dépense subventionnable de 168 194,48 € TTC ;

- 10 000 € à l'Association Véloisol' (14) pour le développement de l'activité de vélo-école à la Maison du Vélo à Caen et la mise en place d'une régionalisation, pour une dépense subventionnable de 41 347 € TTC ;

- 30 000 € à l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie (ARCENE) (14) pour l'organisation des Rencontres Bâtiments d'Avenir – édition 2015, pour une dépense subventionnable de 89 960 € TTC ;

- 7 330 € à Calvados Habitat pour l'opération « Famille à énergie positive dans des logements neufs « BBC » situés à Colombelles », pour une dépense subventionnable de 14 660 € TTC ;

- au titre de l'opération « P150O011 Energie Renouvelable »

- 2 318 € à la SCIC Bois Bocage Energie (61) pour l'acquisition d'une tablette numérique pour le suivi des plans de gestion de haies, pour une dépense subventionnable de 4 636 € HT ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n°CP 14-09-424 de la Commission Permanente du 26 septembre 2014 en portant la subvention à 275 385 € au lieu de 262 006 €, attribuée au Centre Hospitalier de Bayeux pour l'opération groupée de diagnostics énergétiques pour 14 établissements de santé ;

- n°13-02-16 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013 en portant la subvention à 39 962,40 € au lieu de 38 501 €, attribuée à Profession Bois pour l'opération collective « Eco Design » auprès des entreprises de la filière bois ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2015-ENV-P150-8 avec l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie (ARCENE) pour l'organisation des Rencontres Bâtiments d'Avenir – édition 2015, présentée à l'annexe 1 ;

- l'avenant n° 1 à la convention n°2014-DADD-ENV-101 avec le Centre Hospitalier de Bayeux (14) pour la demande d'aide complémentaire pour l'opération groupée de diagnostics énergétiques de 14 établissements de santé, présenté à l'annexe 3 ;

- l'avenant n° 1 à la convention n° 2013-DADD-ENV-21 avec Profession Bois (61) pour la demande d'aide complémentaire d'un montant de 1 461,40 € pour l'opération collective « Eco Design » auprès des entreprises de la filière bois, présenté à l'annexe 7 ;

- les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - . SARL Plateforme Cobanor Tritex (14) pour l'étude d'éco conception sur le recyclage des déchets textiles en matières plastiques ;
 - . EARL La Ferme de David (61), pour l'installation de capteurs solaires pour un sécheur en grange ;
- la convention, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec le bénéficiaire suivant :
 - . Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie pour l'opération collective CMIE TEEC - 2015-2016 ;
- la convention relative au FORES avec le bénéficiaire listé à l'annexe 12, selon le modèle de convention type approuvé par délibération n° 11-117 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 15 décembre 2011 et modifiée par délibération n° AP-13-06-38 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 27 juin 2013 relative à la politique pour un Habitat Solidaire et Durable ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office des subventions.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-25

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Eau et littoral</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 320 000 € votée en 2015, un montant global de 48 864,65 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation » ;
- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 500 000 € votée en 2015, un montant global de 14 615 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation » ;
- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 48 864,65 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 2 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »

- 12 500 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 1 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- 2 115 € aux bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans cette même annexe ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;
- de prévoir, pour les subventions ne faisant pas l'objet d'une convention, les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n°2015-ENV-P151-22 entre la Région Basse-Normandie et Basse-Normandie et l'Association Inter-Sage Baie du Mont Saint-Michel relative à l'étude de faisabilité de l'EPTB Baie du Mont-Saint-Michel présentée à l'annexe 4 ;
Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-26

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Biodiversité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2015-2018 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (en annexe 1) ;
- d'approuver les conventions 2015 avec le CBNB (en annexe 2) et avec le GRETIA (en annexe 3) ;
- d'affecter :
 - o sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 500 000 €, votée en 2015, un montant de 67 200 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - o 12 000 € au Groupe Régional d'Etude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA) pour la réalisation des actions de la convention 2015, sur un montant total subventionnable de 40 106 € TTC ;
 - o 50 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) pour la réalisation des actions de la convention 2015, sur un montant total subventionnable de 182 983 € TTC ;
 - o 1 000 €, sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles de 17 600 € TTC, au Comité d'Organisation des Mycologiades Internationales de Bellême (COMIB) pour l'organisation des Mycologiades Internationales de Bellême en 2015 ;
- de procéder au paiement des cotisations suivantes, sur le chapitre 937 du budget 2015 de la Région :
 - o 2 000 € à l'association Réserves Naturelles de France pour la cotisation 2015 ;
 - o 2 200 € à l'association Rivages de France pour la cotisation 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2015-2018 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (annexe 1), la convention 2015 avec le Conservatoire Botanique National de Brest (n°2015-ENV-P151-6 14P07633 en annexe 2) et la convention 2015 avec le GRETIA (n°2015-ENV-P151-7 14P07632 en annexe 3) ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Identifiant : 014-231400011-20150227-20826-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-27

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Air et déchets</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 500 000 €, votée en 2015, un montant de 67 510 €, ventilé comme suit :
 - 3 000 € au titre de l'opération P151O015 « Déchets dangereux » ;
 - 64 510 € au titre de l'opération P151O001 « Air » ;
- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 320 000 €, votée en 2015, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P151O001 « Air »
- d'attribuer les subventions suivantes :
 - sur le chapitre 937 du budget de la Région :
 - 3 000 € à la CLI Aréva NC de la Hague pour le fonctionnement 2015 sur la base d'une dépense éligible fournie par la structure ;
 - 64 510 € à l'Association Air C.O.M. pour le fonctionnement 2015 sur la base d'une dépense éligible de 1 145 980 € TTC ;
 - sur le chapitre 907 du budget de la Région :
 - 15 000 € à l'Association Air C.O.M. pour le renouvellement du matériel de mesure pour l'année 2015 sur la base d'une dépense éligible de 192 400 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n°2015-ENV-P151-18 avec l'Association Air C.O.M. jointe en annexe 1 ;
 - la convention n°2015-ENV-P151-19 avec la CLI Aréva NC de la Hague -jointe en annexe 2 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20718-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-28

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Renouvellement de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec le GRAINE et le GRAPE - Convention 2015 URCPIE en déclinaison de la CPO - Cotisations 2015 au Comité 21 et au Réseau Grand Ouest</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 475 000 € votée en 2014, un montant global de 25 000 €, ventilé comme suit :
 - 5 000 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 » ;
 - 20 000 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable » ;
 - de procéder sur le chapitre 937 du Budget de la Région, aux paiements suivants, au titre de l'opération « P152O001 Agenda 21 », concernant les cotisations 2015 :
 - 1 500 € au Comité 21, Comité français pour l'environnement et le développement durable,
 - 3 500 € au Réseau Grand Ouest « Commande publique et développement durable ».
 - d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre de l'opération « P152O003 Education à l'environnement et au développement durable », une subvention de 20 000 € à l'URCPIE de Basse-Normandie pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2015 (annexe 3),
 - de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
 - d'autoriser le Président à signer :
 - la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2015-2017 n° 2015-ENV-P152-20 entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 1 ;
 - la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2015-2017 n° 2015-ENV-P152-21 entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 2 ;
 - la convention n° 2015-ENV-P152-9, déclinaison 2015 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2014-2016, entre la Région Basse-Normandie et l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Basse-Normandie, jointe en annexe 3 ;
- Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les 3 mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-29

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Cotisation GART</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » de 69 517 918 € votée pour 2015, un montant de 16 970,37 € au titre de l'opération P361O002 « assistance et études relatives au service TER » ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, un montant de 16 970,37 € au GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport), au titre de la cotisation 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20865-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-30

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Service TER 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SNCF, le Contrat Annuel d'Objectifs 2015 joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21218-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-31

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>Cotisation 2015 Club des Villes et Territoires Cyclables</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P362 « Favoriser les modes de déplacements doux » de 60 000 € votée pour 2015, un montant de 10 240 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo-Région » ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 10 240 € au Club des Villes et Territoires Cyclables, au titre de la cotisation de l'année 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20876-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-32

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Convention relative à l'étude de faisabilité sur le pôle d'échanges nord de la gare de Caen de la réalisation d'un parking en ouvrage</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » de 7 682 831 € votée pour 2015, un montant de 15 000 € au titre de l'opération P365O001 « Aménagement du parvis des gares » ;

- d'attribuer à la SNCF, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention maximale de 15 000 €, soit un taux d'intervention de 37,5 %, pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur le pôle d'échanges nord de la gare de Caen de la réalisation d'un parking en ouvrage d'une opération immobilière ;

- de déroger aux articles 3.3, 3.4, 12.1 et 13.2 du Règlement des Subventions Régionales ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la Communauté d'Agglomération Caen la Mer et la Ville de Caen, la convention de financement correspondante, jointe en annexe,

La Convention doit être signée dans un délai de trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention à la SNCF pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention. Elle sera ensuite transmise à la Ville de Caen et à Caen la Mer pour signature puis retournée à la Région.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21074-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-33

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Convention d'étude pré-opérationnelle relative à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Pontorson-Mont-Saint-Michel</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » de 7 682 831 € votée pour 2015, un montant de 26 250 € au titre de l'opération P365O001 « Aménagement du parvis des gares » ;
- d'attribuer à la SNCF, sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention maximale de 26 250 €, soit un taux d'intervention de 75 %, au titre de l'étude pré-opérationnelle relative à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Pontorson Mont-Saint-Michel ;
- de déroger aux articles 3.3, 3.4, 12.1 et 13.2 du Règlement des Subventions Régionales ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SNCF, la convention de financement correspondante, jointe en annexe, La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21078-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-34

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter sur l'AP P221 « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 € votée en 2015, une tranche de 188 505 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

. d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes pour l'acquisition de matériel nautique :

- 3 058 € au Foyer rural de Pont d'Ouilly,
- 4 258 € au Comité Départemental de Canoë-kayak du Calvados,
- 3 744 € au Club de Kayak de Mer du Cotentin,
- 3 843 € au Cercle Nautique de Villers sur Mer,
- 8 000 € au Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles,
- 2 320 € à l'Association Nautique Hautaise,
- 4 081 € au Club de Voile de Langrune,
- 2 315 € à la MJC de Vire,
- 5 721 € à l'Ecole de Voile Cap 21 Isigny Grandcamp-Intercom,
- 6 000 € au Caen Yacht Club,
- 6 000 € au Comité Départemental de Voile du Calvados,
- 2 992 € au Deauville Sailing Club,
- 5 921 € au Club Nautique Trouville Hennequeville,
- 8 070 € au Club Nautique de Coutainville,
- 7 268 € à l'Association Océan,
- 4 641 € à l'Espace Voile Bréhal,
- 8 000 € au Pôle Nautique Hague,
- 100 000 € à la commune de Deauville pour la réhabilitation du Deauville Yacht Club,
- 2 273 € au Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach ;

. d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes, jointes en annexe 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-35

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P221 « Soutenir les activités nautiques » de 450 000 €, votée en 2015, une tranche de 38 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme » ;

- d'attribuer sur la chapitre 933 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 10 000 € au Yacht Club de Granville, pour l'organisation de la Solo Basse-Normandie 2015,

- 5 000 € à l'Association Aspronaute, pour l'organisation du salon nautique de Cherbourg « Cherbourg Nauting »,

- 3 000 € à l'Association Caen Yacht Club, pour l'organisation et la participation de l'équipage CRBN à la Norlanda's Cup 2015,

- 10 000 € à l'Eurl Alex Sea, pour la participation du skipper Alexis Loison à la course du Figaro 2015,

- 10 000 € à la Société des Régates du Havre, pour l'accompagnement 2015 de la skippeuse Sophie Faguet ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes jointes en annexe 1, 2, 3, 4, 5,

- l'avenant à la convention relative à l'insertion professionnelle d'une sportive de haut niveau, joint en annexe 5 bis,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre des ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20858-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-36

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Convention relative à la mise à disposition des équipements du réseau régional VIKMAN pour la collecte des liaisons internet des collèges du département du Calvados</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
 - une convention avec le Conseil Général du Calvados selon le modèle joint en annexe ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20881-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-37

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Chèque Conseil Communautaire ' Multimodalité Innovation Formation ' au profit de l'Association Coallia, organisme de formation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation » de 75 000 € votée en 2015, un montant 3 675 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;
- d'attribuer à l'Association Coallia, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 3 675 €, sur une base éligible de 7 350 € avec un taux d'intervention maximal de 50 %.
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec l'Association Coallia, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21051-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-38

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Chèque Conseil Communautaire ' Multimodalité Innovation Formation ' au profit de l'ISF, Institut Supérieur de Formation Normandie-Maine</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P341 « Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation » de 75 000 € votée en 2015, un montant 5 000 € au titre de l'opération P341O002 « Numérique au service de la formation » ;
- d'attribuer à l'ISF, sur le chapitre 935 du budget de la Région, une subvention d'un montant maximal de 5 000 €, sur une base éligible de 12 000 € avec un taux d'intervention maximal de 41,6 % ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention avec l'Institut Supérieur de Formation permanente Normandie Maine, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21057-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-39

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Expérimentation Maintien des personnes fragilisées à domicile - Modification de la convention</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modifications apportées à la délibération n° CP 14-02-37 de la Commission Permanente du 21 février 2014 conformément à l'annexe jointe,
- d'autoriser le Président à signer la version modifiée jointe en annexe de la convention initiale au titre de la subvention initiale votée à la Commission Permanente du 21 février 2014 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20898-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-40

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Complément d'information de l'Appel à projets du programme IDEM "Initiatives numériques des collectivités - IDEM Normandie 2015"</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modifications apportées à l'Appel à projets du programme Idem «Initiatives numériques des collectivités – IDEM Normandie 2015» adopté par la délibération n° AP 14-12-197 de l'Assemblée Plénière des 18 et 19 décembre 2014 joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en place de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21374-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-41

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Avenant à la convention triennale avec l'Echangeur Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 510 000 €, votée en 2015, un montant de 16 000 € au titre de l'opération « P340O003 – Innovation Numérique Nde (i2N) » ;

- d'attribuer à l'Association pour le Développement de l'Échangeur Régional, sur le chapitre 905 du budget 2015 de la Région, une subvention pour un montant de 16 000 € avec un taux d'intervention à hauteur de 80% maximum de son budget subventionnable de 20 000 € ;

- d'affecter sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 918 950 €, votée en 2015, un montant de 85 000 € au titre de l'opération « P340O003– Innovation Numérique Nde (i2N) » ;

- d'attribuer à l'Association pour le Développement de l'Échangeur Régional, sur le chapitre 935 du budget 2015 de la Région, une subvention pour un montant de 85 000 € avec un taux d'intervention à hauteur de 19,35 % maximum de son montant subventionnable de 439 400 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- * un avenant à la convention pluriannuelle établie avec l'Association pour le Développement de l'Échangeur Régional, joint en annexe ;

- * tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-42

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Appel à Projets FEDER - THD 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :
 - le lancement de l'appel à projet « FEDER – THD 2015 » ;
 - le règlement de l'appel à Projet « FEDER - THD 2015» joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 10 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21419-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-43

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 130 000 €, votée en 2015, un montant total de 3 000 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du budget 2015 de la Région, aux divers bénéficiaires figurant en annexe, les subventions forfaitaires figurant dans cette même annexe, pour un montant total d'aide de 3 000 € ;
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21129-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-44

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique éducative - Aide individuelle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 427 342 €, votée en 2015, un montant de 51 300.12 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social.
- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 1 701 851,52 €, votée en 2014, un montant de 700 000 € au titre de l'opération P130O002 Cart'@too manuels scolaires.
- d'affecter sur l'AP P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 140 125 € voté en 2015 un montant de 140 125 € au titre de l'opération P130O002 Cart'@too manuels scolaires.
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget de la Région 19 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional d'un montant total de 51 300.12 € conformément à l'annexe n°1.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21272-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-45

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le lycée Alexis de Tocqueville à CHERBOURG à modifier le contenu de l'action du budget participatif intitulée « Arts du spectacle, découverte et échange », attribuée par délibération n° CP 14-06-298 de la Commission Permanente du 27 juin 2014 : participation des élèves aux quatre représentations des épisodes d'Henri IV de Shakespeare au théâtre de CHERBOURG et visite d'ateliers de maîtres d'art à PARIS ;
- de déroger au principe d'antériorité de la Commission Permanente du 27 février 2015 concernant la modification du contenu de l'action du budget participatif intitulée « Arts du spectacle, découverte et échange », mise en œuvre par le lycée Tocqueville à CHERBOURG, pour partie début 2015 ;
- d'autoriser le lycée Charles de Gaulle à CAEN à modifier le contenu du projet « Culture et citoyenneté autour des institutions politiques » présenté dans le cadre du budget participatif 2014-2015 et attribué par délibération n° CP 14-06-298 de la Commission Permanente du 27 juin 2014;
- de désigner, dans le cadre du décret N° 2013-895 du 4 10 2013, Monsieur Amedi NACER, Directeur Général de l'Entreprise THIERRY à IFS, en qualité de deuxième personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration du LP Victor Lépine à CAEN ;
- de désigner Madame Catherine PAUL, salariée du Comité Régional des Pêches de Basse-Normandie et de renouveler le mandat de Monsieur Antoine MARTIN, Directeur du Centre d'Information et d'Orientation à CHERBOURG, en qualité de personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration du LMA Daniel RIGOLET à CHERBOURG, les mandats, d'une durée de trois ans, arrivant à échéance ;
- de prendre acte de la nomination par Monsieur le Directeur Académique de la Manche, de Monsieur Yves MADDALIN, audioprothésiste, au LPO Emile Littré à AVRANCHES, en remplacement de Monsieur Jean-Yves LE HENAFF, en cessation d'activité professionnelle.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-46

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Accueil des élèves en situation de handicap dans les lycées bas-normands</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- . d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 402 965 €, votée en 2015, un montant de 134 500 € au titre de l'opération « P131O002 Aides lycées publics » ;
- d'attribuer une aide financière forfaitaire de :
 - 79 500 € à l'Association D'Aide à l'Adaptation et à l'Inclusion d'Enfants Déficients Visuels à St-Lô, (AIDE DV)
 - 55 000 € à l'Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs du Calvados (APEDAC) à Caen ;
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement du budget 2015 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions jointes en annexe 1, 2.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21338-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-47

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds Commun du Service d'Hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer 6 subventions d'un montant de 13 070 € conformément au tableau figurant en annexe 1,
- de modifier la délibération n°14-09-439 du 26 septembre 2014 accordant, au titre du FCSH, une subvention de 11 000 € au lycée Camille Claudel de Caen pour l'achat d'un distributeur de plateaux-repas, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 1 499,64 € de la subvention pour l'acquisition d'un chariot de service et sa housse.
- de modifier la délibération n°12-489 du 21 septembre 2012 accordant, au titre du FCSH, une subvention de 1 200 € au lycée Victor Grignard de Cherbourg pour l'achat d'un percolateur et d'une laitière, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 44,66 € de la subvention pour d'un distributeur de javel pour nettoyer les fruits et légumes.
- de modifier la délibération n°12-708 du 23 novembre 2012 accordant, au titre du FCSH, une subvention de 1 150 € au lycée Victor Grignard de Cherbourg pour l'achat d'une pompe de prélavage, et d'autoriser le lycée à réaffecter le reliquat de 248,88 € de la subvention pour un distributeur de javel pour nettoyer les fruits et légumes.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21336-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-48

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Donner aux lycées les moyens de fonctionner</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 15 425 000 €, votée en 2015, un montant de 4 672 900 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics ;

Aides aux lycées publics

- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de total de 3 500 € au lycée Sivard de Beaulieu de Carentan (annexe 1)
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente, le lycée Sivard de Beaulieu a dû procéder en urgence à l'acquisition du serveur pédagogique.
- de modifier la délibération n°12-375 de la CP du 29 Juin 2012 accordant au lycée Laplace de Caen, une subvention pour l'acquisition d'une scie tube en direction de la filière énergie pour 4 000 € et d'autoriser l'établissement à réaffecter les reliquats de 3 000 € à la mise en conformité du circuit de gaz oxyacétylénique.
- de proposer au Préfet de Région, la désaffectation de biens et de matériels pédagogiques pour vente, pour un montant total estimé à 2 600 €, le Conseil d'Administration du lycée Laplace s'étant prononcé favorablement (annexe 2).

- au titre du service général

- d'attribuer 2 subventions d'un montant de total de 17 400 € (annexe 3)

- au titre des conventions d'hébergement entre établissements

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'hébergement entre l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Robert Doisneau de Saint-Lô et l'Institut Médico Educatif de Développement et de Recherche en Inclusion Scolaire (IDRIS) de Troisgots (annexe 4).
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2015 de la Région
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-49

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Aide au fonctionnement 2015 aux associations suivantes: Forum Construction, le COUR, Université Inter-Ages, Association Agoraé, Handiuni</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 611 000 € votée en 2015, un montant de 23 500 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'enseignement supérieur;
 - d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide au fonctionnement de 1 000 €, à l'Association Forum Construction, pour l'organisation de son 18^{ème} forum qui se déroulera les 13 et 14 mars 2015 ;
 - d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide au fonctionnement de 3 500 € au COUR,
 - d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide au fonctionnement de 3 500 € à l'Université Inter-Ages,
 - d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide au fonctionnement de 12 000 € à Handiuni,
 - d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région, une aide au fonctionnement de 3 500 € à l'Association Agoraé,
- d'autoriser le Président à signer :
- avec l'Association Forum Construction, la convention jointe en annexe 1,
 - avec le COUR, la convention jointe en annexe 2,
 - avec l'Association Université Inter-Ages, la convention en annexe 3,
 - avec l'Association Handiuni, la convention en annexe 4,
 - avec l'Association Agoraé, la convention en annexe 5,
- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-50

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur (P140)
Titre	<i>Aide à la mobilité internationale des étudiants: 10 établissements: EMN, ENSI, ESAMC2, ESITC, Groupe FIM, IEP Caen, Intechmer, IRTS, ISPA, UCBN</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P140 «Accompagner les étudiants de l'Enseignement Supérieur » de 400 000 €, votée en 2015, un montant de 400 000 € au titre de l'opération P140O001 – Projets de mobilité étudiants,

- d'attribuer aux 10 établissements nommés ci-dessous, sur le 932 du budget 2015 de la Région, une aide à la mobilité internationale de 400 000 € selon la répartition suivante :

- 53 500 € à l'Ecole de Management de Normandie
- 45 700 € à l'ENSICAEN
- 2 600 € à l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias Caen-Cherbourg
- 2 200 € à l'ESITC Caen
- 10 100 € au Groupe FIM
- 11 500 € à l'IEP Caen
- 12 500 € au CNAM-Intechmer
- 2 500 € à l'IRTS
- 400 € à l'ISPA
- 259 000 € à l'Université de Caen Basse Normandie (UCBN)

- d'autoriser le Président à signer avec les 10 établissements les conventions annuelles d'aide à la mobilité internationale 2015 selon le modèle de la convention établie conformément au règlement d'attribution de l'aide à la mobilité internationale des étudiants adopté par la délibération n° AP-13-06-43 adoptée lors de l'Assemblée Plénière le 27 juin 2013, jointe en annexe 1;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21410-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-51

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Aide à l'investissement 2015: 1 - ESITC équipements pédagogiques 2015 2 - Contribution de l'Université à l'aménagement d'une unité "évaluation de la vigilance et de la somnolence" au sein du PFRS</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P142 « Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur » de 851 000 € votée en 2015, un montant de 69 000 € au titre de l'opération P142O001 Projets des établissements de l'Enseignement Supérieur,
- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2015 de la Région, une aide à l'ESITC Caen d'un montant de 69 000 €,
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'ESITC Caen, la convention jointe en annexe 1,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21420-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-52

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2015 de la Région :

- une dotation complémentaire de 9 936 € au lycée A. de Tocqueville à Cherbourg, pour la location de préfabriqués jusqu'à la fin 2015 durant les travaux de restructuration et construction des locaux,

- une dotation complémentaire de 5 208 € au lycée Lebrun à Coutances, pour les frais de déménagement du CDI lié aux travaux dans le lycée,

- une dotation complémentaire de 24 000 € au lycée Tocqueville à Cherbourg, pour l'aménagement de l'atelier des EMOP ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20902-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-53

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE - Transferts de propriété</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui précise, en son article 79, les modalités de transfert des biens immobiliers des EPLE à la

Région,

VU l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Président du Conseil Régional est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par la Région,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les actes de transfert de propriété :

- de la parcelle BE 66 du LYP Albert Sorel sis sur la commune de Honfleur, de la Commune de Honfleur à la Région, à titre gratuit, conformément au projet joint en annexe 1,

- de la parcelle AB 573 constituant le gymnase du lycée technique Claude Lehec sis sur la commune de Saint-Hilaire-du Harcouet, de la Commune de Saint-Hilaire-du-Harcouet à la Région, à titre gratuit, conformément au projet joint en annexe 2,

- du LYT et LP Jules Verne sis sur la commune de Mondeville, de la Commune de Mondeville à la Région, à titre gratuit, conformément au projet joint en annexe 3 ;

- d'autoriser :

- le Premier Vice-Président, à signer les actes de transfert de propriété joints en annexes,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21498-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-54

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Gestion du patrimoine immobilier des EPLE Redevance d'occupation du domaine public</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de fixer à l'encontre de la Société EXAGONE, à 650 € par an intégrant une somme forfaitaire de 100 € pour les dépenses électriques liées à l'installation, révisable annuellement, le montant des redevances applicables aux autorisations d'occupation des domaines publics de :

- l'E.S.I.T.C. à Epron, pour l'implantation d'une antenne GPS,
- l'EPLEFPA de Loutreuil à Sées, pour l'implantation d'une antenne GPS,

- de fixer à 10 047 € le montant annuel révisable de la redevance versée à la Région par ORANGE, applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public pour le maintien des équipements de téléphonie mobile sur le toit de l'internat du LYT Pierre Simon de Laplace à Caen ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21510-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-55

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 88 700 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 88 700 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- conformément à l'annexe jointe, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier "Tennis Club Bagnolais", Tournoi International du 10 au 18 janvier 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions selon le modèle type joint en annexe,
La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21224-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-56

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 210 500 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région des subventions pour un montant total de 210 500 € réparti conformément aux annexes 1 et 2 jointes ;

- conformément aux annexes jointes, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions selon le modèle type joint en annexe,
La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21229-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-57

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide aux grands clubs régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 1 000 € au titre de l'opération P321O005 "aide aux grands clubs régionaux" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Horseball Club de Caen et de la verser en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21251-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-58

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Comités régionaux et sport des jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 573 000 € votée en 2015, un montant de 434 985 € au titre de l'opération P321O004 "aide au mouvement sportif et au sport des jeunes" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 434 985 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- conformément à l'annexe jointe, les subventions inférieures à 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions conformément aux modèles figurant en annexe ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21257-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-59

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs - Création d'un bâtiment vestiaires/sanitaires sur le site du CSN</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :

- à solliciter une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport et de la Fédération Française de Football, pour le financement de la construction d'un vestiaire sur le site du Centre Sportif de Normandie à Houlgate ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21490-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-60

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2015, un montant de 215 501 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, des subventions pour un montant de 215 501 €, au titre de "l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs" réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions conformément aux modèles figurant en annexe,

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21468-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-61

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Promotion des évènements équestres</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Promotion des Sports Equestres" de 487 000 € votée en 2015, un montant de 390 000 € au titre de l'opération P324O002 "Projet Territorial et promotion des sports équestres" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 390 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger au Règlement des Subventions Régionales adopté par délibération du Conseil Régional n° AP 14-04-25 du 24 avril 2014 et de prévoir le versement des subventions en totalité ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions conformément au modèle figurant en annexe ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21459-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-62

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Animations collectives, information et dialogue avec les jeunes Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P322 « Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse » de 425 500 € votée en 2015, un montant de 1 500 € au titre de l'opération P322O003 « Mobilité internationale des jeunes hors temps scolaire» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, des subventions pour un montant total de 7 800 € réparti conformément aux annexes 1 et 2 jointes ;

- conformément aux annexes 1 e 2 jointes, les subventions < 23 000 € seront versées en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Association Francine Le Fanzine pour la création d'une revue artistique à la rentrée 2014-2015,
- Association Tennis de Table de Saint Pierre l'Eglise pour l'accueil d'une équipe sportive anglaise à Saint Pierre l'Eglise, les 4,5 et 6 février 2015,
- Association CITIM pour l'organisation d'une conférence-débat le 3 février 2015,
- Association MJC de Flers pour 3 accueils de SVE d'octobre 2014 à octobre 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21281-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-63

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2015, un montant de 1 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention de 1 000 € à l'association Roller Derby Caen, dans le cadre du dispositif de soutien aux initiatives bénévoles et de la verser en totalité lorsque la délibération sera exécutoire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21255-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-64

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 622 795 € votée en 2015, les montants suivants :

- 40 000 € au titre de l'opération PO91O001 «Accès à la culture pour les publics spécifiques» ;

- 185 500 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» ;

- d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles», de 6 757 041 €, votée en 2015, un montant total de 5 000 € au titre de l'opération «P093O011 – Arts et musées» pour le dossier concernant l'Association Amavada ;

- d'attribuer, pour un montant total de 230 500 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-2017 entre la Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie (DRAC), la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie (DISP), la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest (DIRGO) et la Région Basse-Normandie concernant le protocole d'accord Culture-Justice (annexe 2) ;

- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base du document type en annexe 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21326-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-65

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

A/ • d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 205 940 € votée en 2015, les montants suivants :

- 403 500 € au titre de l'opération PO90O001 «Art Contemporain» ;
- 36 000 € au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel» ;
- 550 000 € au titre de l'opération PO90O005 «Réseaux Livre et Lecture» ;
- 385 000 € au titre de l'opération PO90O006 «Réseaux Musique» ;
- 991 500 € au titre de l'opération PO90O007 «Réseaux Spectacle Vivant» ;
- 2 970 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 3 357 500 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

B/ • d'affecter sur l'APPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 560 000 € votée en 2015, un montant total de 60 000 € au titre de l'opération PO90O001 «Art contemporain» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 60 000 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, la subvention figurant en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention pour le renouvellement de dépôt des œuvres de Jeppe Hein entre le Fonds Régional d'Art Contemporain et la Région Basse-Normandie (annexe 2) ;
- la convention-cadre 2014-2016 du pôle national de ressources (PNR) du spectacle vivant en milieu rural entre l'Etat (direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie), la Région Basse-Normandie, les Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la Ville de Vire et le Théâtre du Préau, Centre dramatique régional de Basse-Normandie (annexe 3) ;
- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base du document type en annexes 4 et 5, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
- à faire procéder au versement de la cotisation 2015 pour un montant de 2 970 € à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-66

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

A/ • d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 6 757 041 € votée en 2015, les montants suivants :

- 2 175 114 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;
- 195 710 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;
- 38 433 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;
- 1 210 400 € au titre de l'opération PO93O010 «Spectacle vivant création diffusion» ;
- 90 000 € au titre de l'opération PO93O011 «Arts et musées création diffusion» ;
- 1 758 € au titre de l'opération PO93O012 «Diffusion relais» ;
- 5 000 € au titre de l'opération PO93O013 «Pluridisciplines création diffusion» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 3 716 415 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 2 ;

B/ • d'affecter sur l'APPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 3 335 000 € votée en 2015, les montants suivants :

- 219 000 € au titre de l'opération PO93O008 «Cinéma et audiovisuel création diffusion» ;
- d'attribuer, pour un montant total de 219 000 € sur le chapitre 903 du budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;
- d'autoriser le versement, dans la limite des justificatifs fournis, de la subvention qui s'élève à 4000 €, attribuée à l'Association Nous pour le renouvellement et l'extension du parc informatique dans le cadre de ses activités éditoriales, par délibération n° 09-374 du 29 mai 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions relatives aux aides accordées (annexes 1 et 2) sur la base des documents types en annexes 3, 4 et 5, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-67

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles Adoption de conventions financières type</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

1/ d'approuver les conventions financières type figurant en annexes 1 à 7 et qui concerneront les subventions attribuées par la Commission Permanente au titre de la politique culturelle ;

2/ d'autoriser le Président à signer :

- ces documents financiers et le cas échéant à apporter les compléments utiles dans la limite du Règlement des Subventions Régionales en vigueur, sachant que les annexes 1 à 6 concernent tous les dispositifs mis en œuvre au titre de la politique culturelle à l'exception de ceux relevant du fonds de soutien à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique et de celui des Relais Culturels Régionaux. L'annexe 7 concerne le soutien au programme de développement de projets audiovisuels et/ou cinématographiques portés par les structures professionnelles de production audiovisuelle et cinématographique de Basse-Normandie ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21949-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-68

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO92 «Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires» de 1 152 308 € votée en 2015, les montants suivants :

- 11 500 € au titre de l'opération PO92O001 «Arts plastiques» ;
- 44 000 € au titre de l'opération PO92O002 «Cinéma et audiovisuel» ;
- 38 700 € au titre de l'opération PO92O003 «Evénements multidisciplines» ;
- 27 200 € au titre de l'opération PO92O005 «Vie littéraire et savoirs» ;
- 5 000 € au titre de l'opération PO92O006 «Milieu rural» ;
- 139 750 € au titre de l'opération PO92O007 «Musique» ;
- 25 000 € au titre de l'opération PO92O008 «Spectacle vivant» ;

• d'attribuer, pour un montant total de 291 150 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 dont une subvention de 49 250 € TTC en faveur de l'association Polyfolia afin de faire face aux dépenses liées aux différentes procédures légales dans le cadre de sa liquidation ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier du Théâtre du Champ Exquis ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière jointe en annexe 2 entre la Région Basse-Normandie et l'association Polyfolia ;
- les conventions relatives aux aides accordées (annexe 1) sur la base des documents types en annexe 3, en vertu de l'alinéa 3 de l'article 5-1 «Règles générales» du règlement des subventions qui prévoit «qu'à titre dérogatoire, une décision attribuant, sur un même programme, à une multiplicité de bénéficiaires, des subventions affectées à des opérations ou projets de même nature, et versées selon les mêmes modalités, un seul exemplaire de convention pourra être annexé au rapport» ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-69

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Convention de partenariat scientifique et technique 2015 - 2017 entre la Région Basse-Normandie, la Région Centre-Val de Loire et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 036 156 € votée au budget primitif 2015 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une tranche de 17 500 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 933 de la Région, une subvention au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche pour un montant de 17 500 €.
- La convention a été élaborée conjointement avec le Conseil régional Centre-Val de Loire. Elle prend en compte les principales modalités du Règlement des subventions régionales, notamment celles relatives au versement de la subvention et au contrôle des dépenses. Elle prévoit également la validation par les Régions du contenu et de la compatibilité formelle des données avec les bases régionales et nationales.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention de partenariat scientifique et technique 2015 – 2017 jointe en annexe.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21602-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-70

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Dépenses transversales - Soutien aux acteurs régionaux - Autres interventions - Partenariats et programmes stratégiques - Coopération avec les territoires partenaires - Mise en oeuvre des programmes Interreg - Animation et promotion européenne - Cotisations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 235 065 € votée en 2015 les montants suivants :
 - 10 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 91 386 € au titre de l'opération P330O015 Partenariats et programmes stratégiques
 - 7 896 € au titre de l'opération P330O016 Coopérations avec les territoires partenaires
 - 2 000 € au titre de l'opération P330O018 Animation et promotion européenne
- de valider :
 - l'appel à projets Droits de l'Homme
 - l'appel à projets Asie
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 111 282 € réparti comme suit :
 - 10 000 € au lycée Charles-François Lebrun pour le séjour participatif en Thessalie (Grèce) du 4 au 15 novembre 2014
 - 75 000 € au Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey pour la mise en œuvre des actions 2015 dans le cadre de la participation annuelle de la Région Basse-Normandie à son budget, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 5 500 € à l'EPLEFPA de Saint-Lô Thère pour l'organisation de la journée régionale de coopération internationale « La Normandie embrasse le Monde », le 5 mars 2015
 - 4 336 € à l'Institut International des Droits de l'Homme pour le déplacement d'élèves en Croatie dans le cadre du programme européen « Do the Right(s) Thing ! », du 26 janvier au 28 janvier 2015
 - 2 500 € à l'Université de Caen Basse-Normandie-Carré International-OFNEC pour le financement de cours de Français Langues Etrangères, du 26 août 2014 au 3 juillet 2015
 - 1 450 € au Collège Lycée Expérimental d'Hérouville Saint Clair pour la mise en œuvre du programme d'immersion régional dans le Hordaland « Classe Normandie Hordaland », du 1er janvier 2015 au 30 septembre 2015
 - 2 600 € à l'Université de Caen Basse-Normandie-Carré International-OFNEC pour la mise en œuvre du programme d'immersion régional dans le Hordaland « Classe Normandie Hordaland », du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015
 - 5 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie-Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg pour le projet de recherche dans le domaine des Energies Marines Renouvelables « caractérisation de la turbulence en zone à forte hydrodynamique », du 1er février 2015 au 31 décembre 2015
 - 2 124 € au lycée Alexis de Tocqueville pour l'accueil d'élèves norvégiens francophones à Cherbourg, du 16 au 26 mars 2015
 - 193 € à Maud SCHINDELE pour la participation à la Quatrième Journée de droit-comparé franco-macédonien, du 8 au 12 décembre 2014
 - 193 € à Ophélie LEPINE pour la participation à la Quatrième Journée de droit-comparé franco-macédonien, du 8 au 12 décembre 2014
 - 193 € à Mélanie GUESLOT pour la participation à la Quatrième Journée de droit-comparé franco-macédonien, du 8 au 12 décembre 2014
 - 193 € à Lauriane SOCHON pour la participation à la Quatrième Journée de droit-comparé franco-macédonien, du 8 au 12 décembre 2014
 - 2 000 € à l'association YAL pour le démarrage du projet européen « Le réseau européen des musiques et danses du monde », du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour le dossier :

- Lycée Charles-François Lebrun pour le séjour participatif en Thessalie (Grèce) du 4 au 15 novembre 2014
- Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey pour la mise en œuvre des actions 2015 dans le cadre de la participation annuelle de la Région Basse-Normandie à son budget, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015
- Institut International des Droits de l'Homme pour le déplacement d'élèves en Croatie dans le cadre du programme européen « Do the Right(s) Thing ! », du 26 au 28 janvier 2015
- Université de Caen Basse-Normandie-Carré International-OFNEC pour le financement de cours de Français Langues Etrangères, du 26 août 2014 au 3 juillet 2015
- Collège Lycée Expérimental d'Hérouville Saint Clair pour la mise en œuvre du programme d'immersion régional dans le Hordaland « Classe Normandie Hordaland », du 1er janvier 2015 au 30 septembre 2015
- Université de Caen Basse-Normandie-Carré International-OFNEC pour la mise en œuvre du programme d'immersion régional dans le Hordaland « Classe Normandie Hordaland », du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015
- Université de Caen Basse-Normandie-Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg pour le projet de recherche dans le domaine des Energies Marines Renouvelables « caractérisation de la turbulence en zone à forte hydrodynamique », du 1er février 2015 au 31 décembre 2015
- Maud SCHINDELE pour la participation à la Quatrième Journée de droit-comparé franco-macédonien, du 8 au 12 décembre 2014
- Ophélie LEPINE pour la participation à la Quatrième Journée de droit-comparé franco-macédonien, du 8 au 12 décembre 2014
- Mélanie GUESLOT pour la participation à la Quatrième Journée de droit-comparé franco-macédonien, du 8 au 12 décembre 2014
- Lauriane SOCHON pour la participation à la Quatrième Journée de droit-comparé franco-macédonien, du 8 au 12 décembre 2014
- Association YAL pour le démarrage du projet européen « Le réseau européen des musiques et danses du monde », du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie selon le modèle de convention type « subventions supérieures à 23 000 € et inférieures ou égales à 150 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux »,
- les conventions avec : lycée Charles François Lebrun, EPLEFPA de Saint-Lô Thère, Institut International des Droits de l'Homme de la Paix, Université de Caen Basse-Normandie-Carré International-OFNEC, Collège Lycée Expérimental d'Hérouville Saint Clair, Université de Caen Basse-Normandie-Laboratoire Universitaire des Sciences Appliquées de Cherbourg, Lycée Alexis de Tocqueville, Maud SCHINDELE, Ophélie LEPINE, Mélanie GUESLOT, Lauriane SOCHON, Association YAL selon le modèle de convention type « subventions inférieures ou égales à 23 000 € » approuvé par délibération N°AP-14-04-25 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 24 avril 2014 relative à la politique « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux ».

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature, sous peine d'annulation d'office des subventions.

- la signature d'un avenant à la convention N°14P05954 joint en annexe N°2 précisant le nouveau budget prévisionnel de l'AFDI concernant la subvention accordée par délibération N° CP 14-09-464 lors de la Commission Permanente du 26 septembre 2014

- de prendre en charge aux frais réels :
 - les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement, d'interprétariat et d'organisation relatifs à la mission tourisme en Asie en février 2015,
 - les frais d'hébergement, de restauration, de déplacement et d'interprétariat relatifs à l'accueil de la délégation du Comté du Hordaland en février 2015 (liste en annexe N°1)
- de modifier :
 - la délibération N°CP-14-11-610 de la Commission Permanente du 21 novembre 2014 comme suit :
 - 2 000€ au lieu de 4 000€ (erreur de frappe) à Horizon Solidaire, pour le projet européen « Migration et Coopération Internationale » de janvier 2015 à mars 2016
 - l'annexe à la délibération n°CP-14-19-464 de la commission permanente du 26 septembre 2014 conformément aux annexes 4 et 5 et relative à l'appel à projets « Coopération Basse-Normandie Norvège »
- de renouveler la convention (annexe N°3) relative aux programmes d'immersion en Basse-Normandie et dans le Hordaland dans le cadre de la Coopération Basse-Normandie-Comté du Hordaland
- de renouveler le dispositif de bourse d'aide au démarrage de projets pour le programme européen Interreg franco-britannique à destination des petits porteurs de projets bas-normands (modalités en annexe N°6)
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-19575-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-71

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Dépenses transversales - Modèles de conventions</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les neuf modèles types de conventions de fonctionnement qui seront utilisés à la DAERI (annexes 1 à 9) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21814-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-72

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant 3 - GCS Télésanté Basse Normandie - Observatoire Régional des Urgences</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désengager sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 14 425 620 €, votée en 2013, un montant de 19 601,92 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'engager sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 270 000 €, votée en 2015, un montant de 19 601,92 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant ci-joint modifiant le plan de financement ci-dessous ainsi que la date de fin de l'opération portée par le GCS qui est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2015 :

BUDGET ACTUALISE :

DEPENSES TTC		RESSOURCES (€)		
Licence SID	41 568,00	Feder	219 754,29	34,98 %
Prestation MOE : Installation paramétrage SID	14 400,00	ARS – FMESPP 2010 – Projet ENRS	139 000,00	22,13 %
Prestation MOE : Mise en œuvre Phase 1	51 840,00	ARS – FMESPP 2011 – Projet ENRS	5 940,20	0,95 %
Prestation MOE : Mise en œuvre Phase 2	73 728,00	ARS – FMESPP 2010 – Projet ENRS	68 000,00	10,82 %
Prestation MOE : Mise en œuvre Phase 3	8 448,00	ARS – FMESPP 2010 – ORU	59 500,00	9,47 %
Prestation MOE : Gestion de projet	28 800,00	ARS – fonctionnement 2010 TSBN	2 480,50	0,39 %
Prestation MOE : Mise en œuvre Flux Tps Réel Phase 4	6 912,00	ARS – fonctionnement 2011 TSBN	4 961,00	0,79 %
Prestation AMOA : Conception Modèle de Données du SID	26 384,88	ARS – fonctionnement 2012 TSBN	10 938,66	1,74 %
Hébergement	26 811,12	ARS – fonctionnement 2013 TSBN	9 698,40	1,54 %
Intégration avec les SI des Services d'Urgence	132 120,00	ARS – FMESPP 2010 - projet	7 758,72	1,24 %
Personnel	217 194,82	Autofinancement	100 175,05	15,95 %
TOTAL	628 206,82		628 206,82	100,00 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20833-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-73

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant 3 - GCS Télésanté Basse Normandie - Domoplaies</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désengager sur l'AESUB 2012 Subvention globale de 4 802 601,00 €, votée pour 2012, un montant de 17 939,56 € au titre du dossier 12YAFEDERF Subvention globale FEDER Fonct AE » ;
- d'engager sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 480 000 €, votée en 2015, un montant de 17 939,56 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant ci-joint modifiant le plan de financement ci-dessous :

BUDGET ACTUALISE DU PROJET :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Matériels et équipements	397 001,27	FEDER	235 164,60	24,04 %
Autres dépenses (études)	20 991,60	ASIP SANTE	684 106,64	69,93 %
AMO	154 421,54	Autofinancement	58 993,01	6,03 %
Frais de maîtrise d'œuvre	151 660,90			
Frais de personnel	236 188,94			
Frais de déplacement	18 000,00			
TOTAL	978 264,25	TOTAL	978 264,25	100,00 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20853-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-74

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Réajustement des subventions FEDER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désaffecter les montants FEDER figurant dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20862-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-75

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant 1 - Syndicat Mixte Manche Numérique - Déploiement de réseaux de nouvelle génération ' Très Haut Débit ' dans le département de la Manche : FTTH - Site Pilote</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant ci-joint modifiant la date de fin de l'opération « Déploiement de réseaux de nouvelle génération « Très Haut Débit » dans le département de la Manche : FTTH – Sites Pilotes » portée par la Région qui est ainsi prorogée de 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20885-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-76

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Modification des lignes budgétaires - Normandie Université - RUNN ACTION 9.2 - Déploiement de la LéoCarte</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désengager sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 2 480 340 €, votée en 2014, un montant de 3 073,12 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'engager sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 480 000 €, votée en 2015, un montant de 3 073,12 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- de valider le nouveau plan de financement ci-dessous avec Normandie Université et relatif à l'opération « RUNN ACTION 9.2 – déploiement de la Léocarte » :

DEPENSES TTC		RESSOURCES (€)		
Marchés cartes et équipements	696 158,97	Feder	77 000,00	9,28 %
Logiciels	75 557,30	Etat	53 000,00	6,39 %
Formations	3408,60	Région	160 000,00	19,29%
Frais de personnel	47 335,16	CROUS HAUTE NORMANDIE	90 000,00	10,85%
Frais de mission	2082,31	CROUS BASSE NORMANDIE	90 000,00	10,85%
Publicité	1076,40			
Communication	3813,40	Autofinancement	359 432,14	43,34%
TOTAL	829 432,14		829 432,14	100,00 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20878-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-77

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Prise de participation LBO majoritaire - Modification de l'opération</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser que la fin de l'opération « Prise de participation dans un fonds LBO majoritaire » soit portée jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- de transférer la participation du FEDER de 5 000 000,00 € pour la dotation d'un fonds de capital risque à NCI Gestion, à la place de la Région Basse-Normandie ;
- de valider le changement de service instructeur pour cette opération, la Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie (ex-DIRET) devenant le référent de ce dossier ;
- d'approuver le nouveau budget de l'opération :

DEPENSES (€)		RESSOURCES (€)		
Abondement d'un fonds LBO majoritaire	12 814 000,00	FEDER BN	5 000 000,00	39,02%
		Région Basse-Normandie	1 000 000,00	7,80%
		Fonds publics	907 000,00	7,08%
		Fonds privés	5 907 000,00	46,10%
TOTAL	12 814 000,00		12 814 000,00	100,00%

- d'approuver l'avenant joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20929-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-78

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Dotation d'un fonds de capital risque - Modification de l'opération</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser que la fin de l'opération « Dotation d'un fonds de capital risque » soit portée jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- de transférer la participation du FEDER de 2 000 000,00 € pour la dotation d'un fonds de capital risque à NCI Gestion, à la place de la Région Basse-Normandie ;
- de valider le changement de service instructeur pour cette opération, la Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie (ex-DIRET) devenant le référent de ce dossier ;
- d'approuver l'avenant joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20925-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-79

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant à la convention de financement - Centre Hospitalier de Coutances (Manche) - Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant ci-joint modifiant la date de fin de l'opération « Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche » portée par le Centre Hospitalier de Coutances qui est ainsi prorogée de 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21187-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-80

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant à la convention de financement - Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de Saint-Lô - Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant ci-joint modifiant la date de fin de l'opération « Terminal Santé Patient de la Communauté Hospitalière de Territoire Centre Manche » portée par le Centre Hospitalier France Etats-Unis de Saint-Lô qui est ainsi prorogée de 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2015 ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21192-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-81

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) - Soutien au plan d'intelligence économique 2012-2013 - Réajustement financier</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver le nouveau plan de financement pour le soutien au plan d'intelligence économique années 2012-2013 mis en œuvre par l'ANEA (Association Normande des Entreprises Agroalimentaires) comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	14 377,38	FEDER	24 294,82	75,51%
expertises techniques	15 511,64	ETAT	1 455,68	4,52%
frais de déplacement	174,21	apport en nature	558,27	1,74%
frais généraux	1 553,99	autofinancement	5 866,72	18,23%
mise à disposition de locaux	558,27			
TOTAL	32 175,49	TOTAL	32 175,49	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21474-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-82

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 192 170,80 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ; une partie de cette affectation (53 000 €) permettra de couvrir la dépense relative à 2 marchés publics de prestations de services pour l'aide au montage et l'encadrement des contrats de parrainage et de transmission ;
 - de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 2 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2 jointes, pour une durée totale de 3 640 heures et un montant indicatif de 17 796,24 € ;
 - d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :
 - 29 aides au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole », pour un montant total de 53 584 € à divers propriétaires et exploitants agricoles, sous la forme de subventions forfaitaires, conformément à la liste présentée en annexe 4 jointe, au titre des aides liées aux contrats de transmission (aides à la location des terres, des bâtiments d'exploitation, de la maison d'habitation (ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) et/ou aides de *minimis* à l'exploitant agricole) ;
 - 62 000 € à l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour son programme d'actions 2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 78 050 € TTC ;
 - 20 000 € à l'association Terre de Liens Normandie, pour la réalisation de son programme d'actions 2015, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 201 368 € TTC ;
 - 3 586,80 € à l'association du service de remplacement de la Manche, pour la mise en œuvre d'une stratégie d'évolution du service de remplacement, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 5 124 € HT ;
- La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.
- d'accepter les contrats de transmission, présentés en annexe 3 jointe, ces dossiers faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;
 - de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 4 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;
 - d'approuver le lancement de l'appel à projets 2015 pour l'installation et la transmission agricole, joint en annexe 8 ;
 - d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2015-agri-5 avec Solidarité Paysans Basse-Normandie, jointe en annexe 5 ;
 - la convention 2015-agri-6 avec Terre de liens Basse-Normandie, jointe en annexe 6 ;
 - la convention 2015-agri-7 avec le service de remplacement de la Manche, jointe en annexe 7 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-83

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 6 088 000 €, votée en 2015, un montant de 2 054,40 € pour l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O007 - Installation-transmission et emploi agricole», un montant de 2 054,40 € à l'Earl GOUIN, pour l'aide à la Constitution du Capital d'Exploitation de Démarrage en agriculture (ACCEDE agri), selon les montants d'aide individuelle et sur la base des dépenses prévisionnelles éligibles figurant dans l'annexe 1 jointe ;

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature, sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-AGRI-4 avec l'Earl GOUIN, jointe en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21034A-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-84

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Connaissance et conseil - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 73 642,32 €, pour l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil».

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, au titre de l'opération «P040O026 – Connaissance et conseil», les subventions suivantes :

- 23 642,32 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 1 jointe ;
- 50 000,00 € à la FRCIVAM de Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée 139 470 € TTC pour son programme d'actions 2015

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la convention.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention N°2015-AGRI-1 avec la Fédération des Civam présentée en annexe 2
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21004A-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-85

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 5 207 000 €, votée en 2015, un montant de 3 000 €, pour l'opération «P040O004 – Filière Forêt-Bois» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région, 1 000 € à chacun des 3 bénéficiaires répertoriés dans l'annexe 1 jointe, soit un montant total de 3 000 €, pour la réalisation d'un plan simple de gestion forestière volontaire ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers des plans simples de gestion forestière présentés en annexe 1 jointe : les aides seront versées au vu de la notification d'agrément des plans simples de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21013A-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-86

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 6 088 000 €, votée en 2015, un montant de 58 600 € pour l'opération «P040O004 - Filière forêt-bois» ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 22 600 € à la Sarl AGB, pour l'acquisition d'un porteur forestier, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 226 000 € HT ;
- 36 000 € à Stéphane HEE, pour l'achat d'un débusqueur à grumes forestiers, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 195 000 € HT, plafonnée à 180 000 € HT ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président de la Région à signer :

- la convention n°2015-AGR-2 avec la Sarl AGB jointe en annexe 1,
- la convention n°2015-AGR-3 avec Stéphane HEE jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21010A-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-87

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'appel à projets 2015 « Aide aux investissements des entreprises de la filière équine » joint en annexe 1,

- d'affecter :

- sur l'AP «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 6 080 000 €, votée en 2015, un montant de 79 000 €, pour l'opération « P040O003 – Filière équine » ;

– d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région :

Au titre de l'opération « P040O003 - Filière équine » :

- 39 000 € au Syndicat Mixte du Centre de Promotion de l'Elevage (CPE), dont la nouvelle appellation est « Pôle hippique de Saint-Lô »,

- 40 000 € à la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Pôle International du Cheval pour la réalisation d'une carrière et d'un anneau, sur la base d'une dépense éligible de 180 000 € HT,

– de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- l'aide attribuée Syndicat Mixte du Centre de Promotion de l'Elevage (CPE), dont la nouvelle appellation est « Pôle hippique de Saint-Lô » est accordée forfaitairement ;

– d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2015-AGRI-8 avec la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale POLE INTERNATIONAL DU CHEVAL, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-88

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et valorisation des productions agricoles, promotion des produits - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- la convention relative à la gestion en paiement associé des mesures agroenvironnementales dans le cadre du volet 2 période transitoire, avec l'Agence de Services et de Paiement, la Région et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, jointe en annexe 1,

- le lancement de l'appel à projets 2015 « Activités d'information et de promotion en faveur des produits relevant d'un système de qualité » joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21274A-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-89

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière agricole durable - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à finaliser et à lancer l'appel à projets 2015 « Investissements dans les exploitations agricoles pour une triple performance économique, sociale et environnemental » joint en annexe 1 ;

- de transférer la subvention de 16 011,30 € (5 924,19 € Région/ 10 087,11 € FEADER) attribuée au GAEC MICHEL-FEREY par délibération n° CP 14-10-544 de la Commission Permanente du 17 octobre 2014, au GAEC DES BOHONS ;

- d'annuler :

- les subventions listées en annexe 4 au titre du Plan Végétal Environnement, pour un montant total de 11 380,25 €,

- les subventions de la Région, listées en annexe 4 au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage en 2011 et 2013, pour un montant total de 15 808,09 €,

- la subvention de la Région de 4 200 € et la totalité de la subvention FEADER liée aux co-financements de la Région et des autres financeurs de 25 029,72 €, pour le projet précisé en annexe 4 au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage en 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-222 joint en annexe 2,

- l'avenant n°1 à la convention 2011-AGRI-143 joint en annexe 3,

- l'avenant n°1 à la convention du dossier n°TBNO040114CR0250083 avec le GAEC DES BOHONS joint en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-90

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'ASP à modifier le dossier de la SAS SOCODN conformément aux éléments indiqués dans l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 4.2.2 « investissements dans les industries agroalimentaires » avec la SAS SOCODN, joint en annexe 1 ;
- l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide de la Région et du FEADER dans le cadre du PDRH 2007-2013 au titre du dispositif 1.2.3 « investissements dans les industries agroalimentaires » avec la SARL TEURGOULE INDIVIDUELLE RESTAURATION, joint en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 à la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP de la sous-mesure 4.2 investissements transformation-commercialisation dans le cadre de la période transitoire (volet 2) Hors SIGC, joint en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21108A-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-91

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Coopération, Innovation, études, expérimentation, stratégie - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n° CP 14-06-376 du 27 juin 2014, portant sur l'attribution d'une subvention totale de 76 672 € pour un projet de création d'un outil de transfert vers la filière AOP bas-normande destiné à renforcer la typicité de ses fromages, comme suit :

69 286 € à l'Université de Caen Basse-Normandie sur un coût subventionnable éligible de 69 286 €, la dépense subventionnable éligible pour la subvention de 7 386 € accordée à l'association de gestion des ODG laitiers normands restant inchangée.

- d'annuler la subvention de 10 000 € attribuée par délibération n° CP 14-06-376 du 27 juin 2014 pour le projet de développement de l'autonomie alimentaire des élevages AOP par la valorisation du pâturage, dont 6 500 € attribués à l'Union des Associations de Producteurs pour la Défense des AOC Camembert de Normandie, Pont l'Evêque et Livarot et 3 500 € attribués à la FRCIVAM Basse-Normandie,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2014-AGRI-77 avec l'IDAC, l'IFPC et l'ARAC, joint en annexe 1 ;
- l'avenant n°1 à la convention 2014-AGRI-78 avec l'IDAC et l'ARAC, joint en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 à la convention 2014-AGRI-71 avec l'Université de Caen Basse-Normandie et l'association de gestion des ODG laitiers normands, joint en annexe 3 ;
- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-120 avec l'IDAC et l'IFPC, joint en annexe 4 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 10 mars 2015.

Identifiant : 014-231400011-20150227-21005A-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-92

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-36 avec Normandie Fraîcheur Mer adoptée lors de la délibération n° CP 14-06-378 du 27 juin 2014, joint en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21207-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-93

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Pêche - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2015, un montant de **5 800,00 €** au titre de l'opération « P240O002 - Filière pêche ».

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, la subvention d'un montant total de **5 800,00 €** au bénéficiaire figurant en annexe 1, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 : investissement à bord des navires de pêche.

La convention doit être signée et retournée à la Région par le bénéficiaire dans les trois mois à compter de la date du courrier d'envoi de la convention au bénéficiaire pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-PCM-15 avec Monsieur Mickael HUBERT pour des investissements à bord de son navire de pêche «L'ENZO» jointe en annexe 2 ;
- l'avenant n°1 à la convention 2010-P-28 avec la Mairie de Saint Vaast la Hogue adoptée par délibération n° 10-842 de la CP du 19 novembre 2010, joint en annexe 3;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21398-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-94

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière Cultures Marines - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2015, un montant de **432 141,95 €** au titre de l'opération « P240O003 Filière Cultures Marines » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région, les subventions d'un montant total de **432 141,95 €** aux bénéficiaires figurant en annexe 1 et annexe 2, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en assemblée plénière du 24 avril 2014 : investissement en aquaculture et projet pilote ; les subventions sont réparties comme suit :

- 372 141,95 € aux 18 bénéficiaires, pour des investissements productifs en aquaculture, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 1 023 903,45 € HT présenté en annexe 1 ;
- 60 000 € pour la mise en œuvre du projet pilote : «Pré production d'huîtres spéciales utilisant un process innovant» sur un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 182 807,42 € HT présenté en annexe 2 et repartis comme suit :
 - **30 000,00 €** pour l'EARL K'DUAL OSTREIOUEST sur un montant total éligible de 82 626,00 € HT ;
 - **30 000,00 €** pour l'EARL K'DUAL OSTREISUD sur un montant total éligible de 100 181,42 € HT ;

Les conventions doivent être signées et retournées à la Région par les bénéficiaires dans les trois mois (six mois pour les dossiers multipartenaires) à compter de la date du courrier d'envoi des conventions aux bénéficiaires pour signature sous peine d'annulation d'office de la subvention.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2015-PCM-01 avec la Société l'ASSIETTE pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 3 ;
- la convention n° 2015-PCM-02 avec l'EARL DANLOS des investissements aquacoles, jointe en annexe 4 ;
- la convention n° 2015-PCM-03 avec l'EARL LES HUITRES TISTO pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 5 ;
- la convention n° 2015-PCM-04 avec Monsieur Ludovic CASROUGE pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 6 ;
- la convention n° 2015-PCM-05 avec Monsieur Jean-Claude ROCHET pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 7 ;
- la convention n° 2015-PCM-06 avec la SARL LES FRUITS DE MER LEFRANCOIS pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 8 ;
- la convention n° 2015-PCM-07 avec le GAEC LE SENEQUET pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 9 ;
- la convention n° 2015-PCM-08 avec le GAEC LECROSNIER pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 10 ;

- la convention n° 2015-PCM-09 avec l'EARL OSTREA PARCS pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 11 ;
- la convention n° 2015-PCM-10 avec Madame Frédérique FLEURY pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 12 ;
- la convention n° 2015-PCM-11 avec la SCEA DES PARCS DELISLE pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 13 ;
- la convention n° 2015-PCM-12 avec l'EARL LEBLOND pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 14 ;
- la convention n° 2015-PCM-13 avec Monsieur Raphaël LEBLOND pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 15 ;
- la convention n° 2015-PCM-16 avec l'EARL DUCLOS pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 16 ;
- la convention n° 2015-PCM-17 avec Monsieur Jean ROUVIERE pour des investissements aquacoles, jointes en annexe 17 ;
- la convention n° 2015-PCM-18 avec Monsieur Denis LEJEUNE pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 18 ;
- la convention n° 2015-PCM-19 avec Monsieur Jacques DESPRES pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 19 ;
- la convention n° 2015-PCM-20 avec la SCEA APHRODIS'HUITRES pour des investissements aquacoles, jointe en annexe 20 ;
- la convention n° 2015-PCM-21 avec l'EARL K'DUAL OSTREIOUEST et l'EARL K'DUAL OSTREISUD pour la mise en œuvre du projet pilote, jointe en annexe 21 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-95

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et Recherche - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2014-PCM-59 avec Dielen Laboratoires, Lab of Aquaculture et Artemia Référence Centre, Faculty of Bioscience Engineering, Université de Lorraine, L'UR INRA1067 NuMÉA (Nutrition, Métabolisme, Aquaculture) Aquapole INRA, Ifremer Centre de Méditerranée - Station Ifremer de Palavas adoptée par délibération n° CP 14-10-548 de la CP du 17 octobre 2014, joint en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21212-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-96

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>CPRDFP : Cité Régionale des Métiers, Olympiade des Métiers et animation de la Mission Prospective, Métiers, Carte des Formations</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 – Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 1 785 500 €, votée en 2015, un montant total de 110 762,81 €, dont :

- 55 262,81 € au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers »,

- 55 500 € au titre de l'opération « P053O002 – Animation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, au titre de la Cité des Métiers, les subventions suivantes :

- 13 112 € aux établissements d'enseignement pour le transport des lycéens dans le cadre du Salon de l'Etudiant, répartis conformément à l'annexe 1 jointe,

- 1 560,81 € au lycée général et technologique Paul Cornu de Lisieux pour les sélections régionales des Olympiades des Métiers,

- 8 740 € à Transports PIEL – ZI Route d'Aubusson – 61100 St Georges des Groseillers, pour le déplacement de la délégation Basse-Normandie dans le cadre des finales nationales des Olympiades des Métiers,

- 350 € à Madame Louisa LEMARCHAND sur présentation des justificatifs de son déplacement aller-retour Irlande-France dans le cadre des finales nationales des Olympiades des Métiers,

- 5 000 € au SYNAVI pour l'animation des 5 Cités des Métiers éphémères,

- 3 000 € à l'association Carrières Formations Centre Manche pour les forums et manifestations Cité des Métiers,

- 9 000 € à l'association Carrière 2000 pour les forums et manifestations Cité des Métiers,

- 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, pour les forums et manifestations Cité des Métiers,

- 4 500 € à la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi du Calvados, pour les forums et manifestations Cité des Métiers ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Sélections régionales des Olympiades des Métiers au Lycée Paul Cornu de Lisieux,

- Transport des lycéens pour le Salon de l'Etudiant des 5 et 6 décembre 2014,

- Cité des Métiers Basse-Normandie pour le forum des métiers organisé par l'Association Carrière Formation Centre Manche le 16 janvier 2015,

- Cité des Métiers Basse-Normandie pour le forum des métiers organisé par Carrière 2000 les 28 et 29 janvier 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-97

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Accompagner et équiper les apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis » de 3 980 000 € votée en 2015, un montant total de 337 575,14 € dont :

- 50 973,28 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 93 000 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis »,
- 193 601,86 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, pour un montant total de 337 575,14 €, les subventions suivantes :

- 50 973,28 € répartis conformément à l'annexe 1 jointe, au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA », ces aides étant forfaitaires ;

- 950 € à l'EPLEFPA « Les Champs de Tracy » au titre de l'opération « P050O006 - Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire ;

- 1 500 € à l'EPLEFPA de Coutances au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 3 935 € à l'EPLEFPA « Les Champs de Tracy » au titre de l'opération « P050O006 - Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 2 008,50 € à l'EPLEFPA « Le Robillard » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 1 650 € à l'organisme de formation COALLIA au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 2 100 € à l'association régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Calvados au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 3 480 € à l'organisme de formation INFREP au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 1 500 € à l'organisme de formation « La Boîte aux Lettres » au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 93 000 € à la CCIR au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis », cette aide étant forfaitaire,

- 151 184,61 € à l'association ALFAH au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire,

- 25 293,75 € à l'association ALFAH au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté », cette aide étant forfaitaire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour l'aide versée au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis » pour la CCIR :

- . 60 % à la notification de la convention,
- . le solde au vu du bilan,

- pour les aides versées au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » pour ALFAH :

- . 60 % à la notification des conventions,
- . le solde au vu des bilans ;

• de déroger au Règlement des subventions régionales concernant les modalités de paiement pour les aides versées au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA » et pour les aides forfaitaires ne relevant pas de l'association ALFAH au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » :

- . 100% de l'aide sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

• d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions types jointes en annexes 2, 3 et 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21132-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-98

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques dans les CFA</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA » de 1 165 000 €, votée pour 2015, un montant total de 208 091,00 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2015 de la Région, une subvention proportionnelle d'un montant total de 208 091,00 € réparti sur la base du taux d'intervention détaillé en annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés au prorata de la réalisation, sur justificatifs dûment certifiés. Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au règlement régional des subventions concernant les modalités de paiement des conventions ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-99

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>2^{ème} avance de fonctionnement des CFA pour 2015</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA » de 33 047 000 €, votée pour 2015, un montant de 13 071 882,80 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, une deuxième avance pour le fonctionnement des CFA au titre de l'exercice 2015, pour un montant total de 13 071 882,80 € réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » : 100% de l'avance sera versé à la réception de la copie exécutoire de la délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21154-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-100

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>PLIE Pays d'Auge Nord PLIE Pays de Caen Conseil Général de l'Orne Plan d'actions Emploi Formation EMR</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- les deux protocoles PLIE pour la mise en place des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi du Pays d'Auge Nord et du Pays de Caen joints en annexes n° 1 et n° 2,
- la charte de l'Animation Territoriale avec le Conseil Général de l'Orne, jointe en annexe n° 3,
- le Plan d'Actions Emploi Formation EMR joint en annexe n° 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20934-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-101

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins - Accompagnement des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 569 000 € votée pour 2015 un montant total de 169 100 € ventilé comme suit :

- 15 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- 154 100 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

. d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2015 de la Région, pour un montant total de 169 100 €, les subventions suivantes :

- 15 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe jointe n° 1,

- 154 100 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir », répartis conformément à l'annexe jointe n° 2, et conformément aux modalités financières définies dans le Règlement d'intervention du dispositif ;

. de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

. de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- au titre de l'accompagnement des emplois-tremplins, le versement se fera à la signature de la convention,

- au titre de l'accompagnement des emplois d'avenir, le versement se fera une fois par an à date anniversaire du contrat de travail du salarié embauché ; dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ; de déroger ainsi au Règlement des subventions régionales ;

. d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

. d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe n° 3,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-102

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Espaces Locaux d'Activités Novatrices Programme de Formation Générale Esp'OIR Validation des Acquis de l'Expérience Validation de l'appel à proposition du dispositif REUSSIR</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 13 240 200 € votée pour 2015, un montant total de 947 685,44 € ventilé comme suit :

- 489 897,44 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS »,
- 405 000 € au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale »,
- 45 088 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR »,
- 7 700 € au titre de l'opération P164O007 « VAE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 489 897,44 € au titre de l'opération P164O001 « ElanS », ces aides sont proportionnelles et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 405 000 € à l'Association de gestion du CNAM, au titre de l'opération P164O004 « Programme de Formation Générale », cette aide étant forfaitaire, et pour un taux d'intervention de 36,69 %,

- 32 108 € à l'UC – IRSA au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 97,37 %,

- 12 980 € à l'UC - IRSA au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR », cette aide étant proportionnelle, et pour un taux d'intervention de 50 %,

- 7 700 € au titre de l'opération P164O007 « VAE », répartis conformément à l'annexe 6, ces aides étant proportionnelles et pour un taux d'intervention de 100 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

Subvention Elan's et UC - IRSA

- Un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
- Le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs,

Subvention accordée à l'Association de Gestion du CNAM

- Un premier versement de 40 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
- Un deuxième versement de 30 % pourra être versé à réception de justificatifs financiers,
- Le solde sera versé à réception des justificatifs financiers et qualitatifs,

Subvention « accompagnement VAE »

- Le versement de l'aide se fera à la réception des justificatifs, en dérogeant ainsi au règlement des subventions régionales,

* Si la subvention est proportionnelle : dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément à l'annexe 2 ci-jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'approuver :

- la convention jointe en annexe n°3, en tant que convention-type du dispositif « ELAN's », applicable aux financements attribués pour l'avenir,

- la convention jointe en annexe n°5, en tant que convention-type du dispositif « VAE », applicable aux financements attribués pour l'avenir,

- l'augmentation à 700 € du montant de prise en charge par la Région de l'accompagnement à la Validation des Acquis et de l'Expérience ;

- d'autoriser le lancement de la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre du dispositif de formation professionnelle « REUSSIR » et d'approuver les documents afférents joints en annexes n° 7 et 8 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions jointes en annexes 3, 4 et 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21177-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-103

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des actifs et ingénierie Formation des contrats aidés, des emplois tremplins et des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter, sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 140 000 € votée pour 2015, un montant total de 57 797,67 € ventilé comme suit :

- 48 127,67 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir »,

- 9 670 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, pour un montant total de 57 797,67 €, les subventions suivantes :

- 3 056,97 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 45 070,70 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir », ces aides étant proportionnelles, et réparties conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n°2,

- 9 670 € au CCNC, au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs et ingénierie », cette aide étant proportionnelle, sur la base d'un taux d'intervention de 65,33 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour la subvention au CCNC, à titre dérogatoire au règlement régional des subventions, un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention ; le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- au titre du dispositif Formation des Contrats aidés, des emplois tremplins, et des emplois d'avenir, par dérogation au règlement des subventions régionales, la totalité de l'aide sera versée à réception des pièces justificatives de la dépense.

* Si la subvention est proportionnelle, dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'approuver :

- la demande d'intervention du FEDER en faveur de la stratégie régionale de dynamisation de l'entrepreneuriat, pour soutenir la sécurisation des parcours des porteurs de projet souhaitant développer une activité faisant partie des cibles stratégiques de la Région. Le FEDER interviendra à hauteur de 60 % du coût des marchés passés par la Région en 2015 dans la limite de 480 000 € pour l'accompagnement et le suivi, et de 50 000 € pour la montée en compétences,

- l'engagement de la Région, maître d'ouvrage de cette opération, à respecter les obligations liées à l'intervention du FEDER et à relayer auprès des prestataires retenus les exigences qui les concernent ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention « Formation des actifs » selon le modèle joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-104

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation professionnelle continue</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômé les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015, un montant total de 43 200 €, au titre de l'opération « P162O004 Qualif »,

- sur l'autorisation d'engagement « P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 13 240 200 € votée pour 2015, un montant total de 1 302 880 € ventilé comme suit :

- . 1 037 400 € au titre de l'opération « P164O002 Esp'OIR »,
 - . 265 480 € au titre de l'opération « P164O004 Programme de Formation générale » ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations conformément aux annexes n° 2 et n° 3 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20896-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-105

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif Programme Individuel Une Formation, Un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015, un montant total de 139 168,35 € ventilé comme suit :

- 71 278,50 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- 67 889,85 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes :

- 71 278,50 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel», opérations individuelles, répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 1,

- 7 611,45 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 2,

- 60 278,40 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives répartis conformément et pour les taux d'intervention précisés à l'annexe jointe n° 3 ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente.

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Une formation, un emploi », les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la réception des fiches des stagiaires entrés en formation,

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prévoir, pour les subventions versées au titre du dispositif « Qualif – programme individuel » les modalités de paiement suivantes, dérogatoires au Règlement des subventions régionales :

- un premier versement de 50 % de la subvention sera versé à la réception de l'attestation d'entrée en formation ;

- le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 4 et n° 5, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'approuver la convention jointe en annexe n°6, en tant que convention-type du dispositif « Une formation, un emploi », applicable aux financements attribués pour l'avenir ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention selon le modèle type joint en annexe n° 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21141-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-106

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Qualif</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 3 660 000 € votée pour 2015 un montant total de 294 179,16 €, ventilé comme suit :

- 255 062,16 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif »,
- 39 117 € au titre de l'opération P162O003 « Mobilité internationale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2015 de la Région, les subventions suivantes pour un montant total de 294 179,16 € ventilé comme suit :

- 70 000 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » à l'ACTEA, cette aide étant proportionnelle et pour un taux d'intervention de 59,36 %,

- 2 840,16 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » à CFA-IRSAP, cette aide étant proportionnelle et pour un taux d'intervention de 100 %,

- 39 117 € au titre de l'opération P162O003 « Mobilité internationale » conformément à l'annexe 6,

- 46 000 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » au GRETA du Calvados, cette aide étant forfaitaire, et pour un taux d'intervention de 40 %,

- 38 000 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » au GRETA de la Manche, cette aide étant forfaitaire, et pour un taux d'intervention de 40 %,

- 52 772 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » à COALLIA, cette aide étant forfaitaire, et pour un taux d'intervention de 40 %,

- 45 450 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » à l'AIFCC, cette aide étant proportionnelle et pour un taux d'intervention de 100 % ;

- de prendre en charge, au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n° 3 et n° 8, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * à titre dérogatoire au Règlement régional des subventions :

- Subvention au CFA-IRSAP :
 - . Le paiement s'effectue à réception des feuilles d'émargement des stagiaires.

- * conformément au Règlement régional des subventions :

- Subvention AIFCC, à l'ACTEA, au GRETA de la Manche, au GRETA du Calvados, et à COALLIA :
 - . Un premier versement de 60 % de la subvention sera versé à la notification de la convention,
 - . Le solde sera versé à réception des justificatifs financiers voire qualitatifs,

- * dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'accorder un délai de trois mois aux bénéficiaires à compter de la date du courrier d'envoi des projets de conventions, pour le retour de celles-ci dûment signées, sous peine d'annulation d'office de la subvention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec LADOM (L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité), l'avenant joint en annexe 2,

- les conventions selon les modèles joints en annexes n° 4, 5 et 7,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 6 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 6 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-20874-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-107

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>renforcer l'outil finance solidaire / professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible / susciter l'innovation sociale par les acteurs de l'ESS sur les territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 1 103 500 €, votée en 2015

- **50 000 €** au titre de l'opération P302O001 « Renforcer l'outil Finance solidaire »,

- **40 000 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- **8 000 €** au titre de l'opération P302O004 « Susciter l'innovation sociale sur les territoires » ;

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 252 000 €, votée en 2015,

- **56 727 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention forfaitaire de **50 000 €** à l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), pour son action 2015 en Basse-Normandie, en tant qu'acteur de la finance solidaire et de la création d'entreprise ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75 % de la subvention, soit 37 500 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,

- solde en 2016, sur demande du bénéficiaire, au plus tard le 30 juin, sur présentation d'un rapport d'activité et du budget 2015 actualisé à la date de la demande de versement, signé par le trésorier ou le comptable de la structure, et de la liste des créateurs développeurs ou repreneurs en Basse-Normandie ayant bénéficié d'un prêt de l'Adie et/ ou d'un prêt d'honneur de l'Adie, au cours de l'année 2015 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention maximale de **40 000 €**, plafonné à 30% des ressources du budget annuel 2015, à la Société coopérative à responsabilité limitée CREA COOP 14, pour son action 2015 dans le Calvados, en tant qu'acteur coopératif de la création d'entreprise ;

- de procéder au versement de cette subvention maximale selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application :

- acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75 % de la subvention, soit 30 000 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,

- solde en 2016, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 30 juin, sur présentation de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, d'un rapport d'activité et du budget 2015 réalisé, signé par le trésorier ou le comptable de l'entreprise ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où l'objectif quantitatif lié au nombre d'entrepreneurs en CDI ne serait pas atteint ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2015 de la Région une subvention maximale de **8 000 €** à l'Association Coorace Basse-Normandie pour l'engagement par le Collectif « Emploi Solidaire en Normandie », en 2014-2015, de l'opération « programme Zest' collectivités » ;

- de procéder au versement de cette subvention selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application respectives :
 - acompte sur demande du bénéficiaire après notification de la convention, à hauteur de 75% de la subvention, soit 6 000 €, sur présentation d'un relevé d'identité bancaire,
 - solde en 2016, sur demande du bénéficiaire au plus tard le 31 mars, sur présentation de la notification des autres subventions publiques et/ou toute pièce de valeur probante équivalente, en réponse à d'autres demandes de financement, d'un bilan de l'opération et du plan de financement définitif de l'opération ;
- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;
- de modifier la délibération n°14-04-246 du 25 avril 2014 relative à l'attribution de subventions maximales de 43 000 € à la Ligue de l'enseignement fédération du Calvados et de 38 100 € à la Ligue de l'enseignement fédération de la Manche, de la façon suivante : transférer, par voie d'avenant, l'attribution des subventions maximales dont les versements sont effectués dans le cadre de conventions d'application, de la Ligue de l'enseignement fédération du Calvados à la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, et de la Ligue de l'enseignement fédération de la Manche à la Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie ;
- de modifier la délibération n° 14-04-246 du 25 avril 2014 relative à l'attribution d'une subvention maximale de 14 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), de la façon suivante : verser le solde en 2015 sur demande du bénéficiaire, au plus tard le 30 septembre, sur présentation d'un bilan de l'opération qui s'est déroulée du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015, et du plan de financement définitif de l'opération ;
- de corriger l'erreur d'écriture dans la délibération n°14-12-725 du 19 décembre 2014 en modifiant l'exercice d'imputation des subventions accordées à la SCOP NATURE ANDAINES et à l'ENEFA. Lesdites subventions sont à imputer sur le budget 2015, au lieu du budget 2014 ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2015 de la Région au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 une subvention maximale de :
 - **23 000 €**, correspondant à 28,46% du montant prévisionnel éligible de l'opération à l'Association AGIR LA REDINGOTE,
 - **13 857 €** correspondant à 45,51% du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'APAJH 14,
 - **2 700 €**, correspondant à 49,7% du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'association « Bien Naître et Grandir »,
 - **9 295 €**, correspondant à 55% du montant prévisionnel éligible de l'opération, à la SCOP Chantier Naval du Poudreux,
 - **7 875 €**, correspondant à 52,5% du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'association « Jardins dans la ville »,
- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :
 - dans le cas où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,
 - le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage,
 - au 5 décembre 2014 et à une fin de réalisation au 30 juin 2015, pour la SCOP Chantier Naval du Poudreux,

- au 23 décembre 2014 et à une fin de réalisation au 30 septembre 2016 pour l'Association AGIR LA REDINGOTE,
- au 3 novembre 2014 et à une fin de réalisation au 30 juin 2015 pour l'APAJH 14,
- au 29 décembre 2014 et à une fin de réalisation au 30 septembre 2015 pour l'association « Bien Naître et Grandir »,
- au 12 novembre 2014 et à une fin de réalisation au 30 juin 2015 pour l'association « Jardins dans la ville »,
- modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :
 - de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage
 - de l'opération au 19 novembre 2014 pour Coorace Basse-Normandie,
 - de l'opération au 1^{er} janvier 2015 pour l'Adie et la Société coopérative à responsabilité limitée CREA COOP 14,
 - de la réalisation du programme d'investissement au 3 novembre 2014 pour l'APAJH 14, au 12 novembre 2014 pour l'association « Jardins dans la ville », au 5 décembre 2014 pour la SCOP CHANTIER NAVAL DU POUDREUX», au 23 décembre 2014 pour l'Association AGIR LA REDINGOTE, et au 29 décembre 2014 pour l'association « Bien Naître et Grandir »,
 - de déroger à la règle selon laquelle la durée d'exécution du programme d'investissement est calée sur la durée maximale (3 ans) et de considérer comme date limite de demande de versement du solde de la subvention
 - le 30 novembre 2015 pour l'APAJH 14, l'association « Bien Naître et Grandir », la SCOP Chantier Naval du Poudreux et l'association « Jardins dans la ville »,
 - le 31 mars 2017 pour l'Association AGIR LA REDINGOTE,
 - de considérer que l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de l'APAJH 14 présente un projet portant une plus-value sociale, qui permet de passer outre l'exclusion réglementaire des activités relevant du secteur sanitaire, médico-social et social, pour ce qui concerne les aides directes ESS de la Région Basse-Normandie,
 - d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33 %, sur demande expresse du bénéficiaire et sur la base de factures acquittées ou - à titre dérogatoire - de factures pro forma, correspondant au moins à 33 % de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 15-02-108

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur :

- * l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 9 109 489 € votée en 2015, 445 300 € au titre de l'opération P300O001 ARE, dont 14 300 € au titre de la bonification du dispositif éco-conditionnalité ;

- * l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 191 000 € votée en 2015 un montant de 300 900 € au titre de l'opération P300O006 OPERATIONS EXPORT.

- d'attribuer sur :

- * le chapitre 909 du budget 2015 de la Région les montants suivants :

- . des prêts à taux zéro pour un montant total de 431 000 €, au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 1 ;
 - . une subvention d'un montant de 14 300 € au titre de la bonification du dispositif éco-conditionnalité, récapitulée en annexe 2,

- * le chapitre 939 du budget 2015 de la Région les subventions suivantes :

- . 2 500 € au titre des opérations collectives export 2015 en faveur du COMITE NATIONAL DES CONSEILLERS DE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE ; le versement interviendra sur présentation de la délibération exécutoire et d'un RIB ;
 - . 286 000 € au titre de la Convention UBIFRANCE 2015 à BUSINESS France ;
 - . 12 400 € en faveur de NAE, en complément de la subvention initiale de 37 600 € accordée par délibération CP du 17-10-2014, n°14-10-556 ;

- de prendre acte de la fusion d'UBIFRANCE avec l'AFII, qui devient désormais BUSINESS France et de transférer les subventions accordées à la nouvelle entité BUSINESS France, notamment, le solde de la subvention accordée par délibération de la Commission Permanente N°14-02-104 du 21 février 2014 ;

- de prévoir le versement du solde de cette dernière subvention à BUSINESS France au prorata des prestations réalisées et sur présentation de la délibération exécutoire ;

- de se prononcer favorablement au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, dont les conventions et l'avenant à la convention APPEX présentés en annexe 4, 5 et 6 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-109

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Retour des jeunes chercheurs partis à l'étranger Diffusion de la Culture scientifique, technique et industrielle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 5 403 091 € votée en 2015, les montants suivants :
 - 640 854 € au titre de l'opération « P280O025 – Retour de jeunes chercheurs »,
 - 57 497 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique » ;
 - sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 1 520 000 €, votée en 2015, 202 354 € au titre de l'opération « P280O025 – Retour de jeunes chercheurs » ;
- d'attribuer la subvention suivante :
 - sur le chapitre 939 du budget de la Région :
 - 640 854 € aux établissements figurant sur le tableau récapitulatif en annexe 1 pour le financement du retour de trois jeunes chercheurs,
 - 51 872 € aux établissements figurant sur le tableau récapitulatif en annexe 4 pour le financement des colloques,
 - 5 625 € aux établissements figurant dans le tableau en annexe 6 pour le remboursement des dépenses de déplacement des lycéens dans le cadre de la Fête de la science 2014 et des « Parcours Culturels et Scientifiques » ;
 - sur le chapitre 909 du budget de la Région, 202 354 € aux établissements figurant sur le tableau récapitulatif en annexe 1 pour le financement du retour de trois jeunes chercheurs ;
- d'approuver :
 - la convention type placée en annexe 2 relative au financement du retour de jeunes chercheurs partis à l'étranger,
 - l'avenant n° 1 à la convention N°13P07297 / 13P07304 joint en annexe 3, relatif au remplacement du jeune chercheur Axel Montagne par Mikael Naveau,
 - la convention type placée en annexe 5 relative au financement des colloques ;
- de déroger au principe d'antériorité pour les dépenses relatives à l'organisation des colloques à compter du 30 octobre 2014 et pour les dépenses relatives au déplacement des lycéens en prenant en compte la date du 1er octobre 2014 pour les premières factures ;
- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux établissements figurant sur l'annexe 6 ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de convention et d'avenant pour le retour de ceux-ci dûment signés, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-110

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien à la gouvernance des filières Action en faveur du nautisme Soutien à l'Incubation la Pré-incubation et la maturation Promotion de l'innovation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 556 166 €, votée en 2015,

- un montant de 64 800 € au titre de l'opération « P281O002 – Soutien à la gouvernance des filières»,
 - un montant total de 110 821 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,
 - un montant total de 121 200 € au titre de l'opération « P281O004 Soutien à l'incubation et la pré-incubation »,
 - un montant total de 6 822 € au titre de l'opération « P281O003 Promotion de l'Innovation (SRI) »

- sur l'AE P221 « Soutenir les activités nautiques » de 450 000 €, votée en 2015, une tranche de 10 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme »,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 939 du budget 2015 les subventions suivantes :

- 20 800 € à l'Association F2N au titre de son plan d'actions 2015 sur la base d'une dépense éligible prévisionnelle de 137 500,00€ HT,
 - 44 000 € à l'Association FCL-BN au titre de son plan d'actions 2015,
 - 40 500 € à NORMANDIE INCUBATION pour les projets pré-incubés tels que présentés dans l'annexe 4, tableau b,
 - 110 821 € à l'UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE pour la maturation du projet PMDAP par l'UFR de Médecine,
 - 22 100 € à NORMANDIE INCUBATION pour le projet incubé tel que présenté dans l'annexe 4, tableau a,
 - 29 300 € à l'UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE pour l'accueil de Monsieur Hugo KAJDAS porteur du projet incubé HORSECOM,
 - 29 300 € à l'UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE pour l'accueil de Monsieur Claude JUMINER, porteur du projet incubé SWAD,

- sur le chapitre 933 du budget 2015 de la Région, une subvention de 10 000 € à l'Association Filière Nautique Normande F2N,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association F2N, les conventions jointes en annexe 1 et 2 pour la mise en œuvre de la gouvernance 2015 et pour la mise en œuvre de trois actions spécifiques ;
 - avec l'association FCLBN, la convention n°15P00199, jointe en annexe 3 pour la mise en œuvre du plan d'actions 2015 ;
 - avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15P00754 jointe en annexe 7,
 - avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15P00758 jointe en annexe 8,
 - avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15P00776 jointe en annexe 9,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention n°15P00940 jointe en annexe 5,
 - avec l'Association Normandie Incubation, la convention n°15P00777 jointe en annexe 6,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention n°15P00790 jointe en annexe 10,
 - avec l'Université de Caen Basse-Normandie, la convention n°15P00793 jointe en annexe 11,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées aux projets incubé et pré-incubés présentés dans l'annexe 4, des dépenses liées aux programmes d'actions 2015 de la F2N et de la FCLBN
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-21599-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-111

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPAERT (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 375 085 €, votée en 2015, un montant de 191 208,75 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 370 327 €, votée en 2015, un montant de 411 754,50 € répartis de la façon suivante :

- 20 084,50 € au titre de l'opération « P350O10 – Renforcement de l'Ingénierie » ;
 - 267 700 € au titre de l'opération « P350O009 – Professionnalisation des acteurs » ;
 - 123 970,45 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- *sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région,

- 20 084,50 € au titre du FACIT conformément à l'annexe 1 ;
 - 134 700 € à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015, sur la base d'une dépense éligible de 255 400 € ;
 - 133 000 € à la CCIR de Basse-Normandie pour la mise en œuvre du programme Normandie Qualité Tourisme 2015, sur la base d'une dépense éligible de 341 800 € ;
 - 30 000 € à l'association Abbayes Normandes-Route Historique, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015, sur la base d'une dépense éligible de 114 760 € ;
 - 1 470,45 € en faveur de l'Association Port Bail 1944, pour permettre de solder l'action menée dans le cadre du 70ème anniversaire, ce complément de subvention sera versé sur présentation de la délibération exécutoire,
 - 28 000 € à l'association les Chemins de Saint Michel pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2015, sur la base d'une dépense éligible de 87 000 €.

- *sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,

- 175 708,75 € à la commune de Saint-Lambert-sur-Dives pour la réalisation de la 2ème tranche et de la moitié de la 3ème tranche de travaux dans le cadre de l'OGS « Normandie 44 », sur la base d'une dépense éligible de 502 025 € HT,
 - 15 500 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1er janvier 2015 pour la FROTSI, l'association Abbayes Normandes, l'Association Tourisme et Handicap, la CCIR Basse-Normandie et l'association les Chemins de Saint Michel ;
 - 16 janvier 2015 pour la SARL Pont Clim Val Decor, la commune de Saint Sever, la commune de Saint Lambert Sur Dives,
 - 24 novembre 2014 pour la SARL Fonderie de Cloches Cornille Havard
 - 12 décembre 2014 pour Martin RAFFY
 - 22 janvier 2015 pour Marina BRIAND
 - 27 novembre 2014 pour les évaluateurs Tourisme et Handicap

- d'autoriser la prise en charge des remboursements des frais des évaluateurs Tourisme et Handicap, (frais de déplacements selon le barème fiscal et de restauration aux frais réels) à compter du 27 novembre 2014, dans la limite de 2 000 €, aux bénéficiaires suivants :

- L'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche,
 - l'Association des Paralysés de France du Calvados,

- l'Association des Paralysés de France de l'Orne;
- M. Eric Gourier,
- M. Jérôme Foret,
- M. Guy Eugène,
- Mme Najoua Abt,
- M. Daniel Hérisson,
- Mme Emmanuelle Gousset.

Les remboursements interviendront sur présentation :

- d'un ordre de mission établi par la Région Basse-Normandie ou l'État (DIRECCTE);
- des factures de restauration acquittées ;
- d'une copie de la carte grise du véhicule ;
- d'un RIB.

- D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la réalisation du stand au Longines Masters de Hong Kong, dans la limite de 12 500 € ;
- D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'organisation de la 2ème édition du Forum régional du Tourisme de Mémoire (location de salles, déjeuner, communication,...), dans la limite de 35 000 € ;
- D'autoriser la prise en charge des frais afférents à la valorisation de la politique tourisme de la Région (outils de communication, éditions, stands,...) dans la limite de 25 000 € ;
- de corriger l'erreur d'écriture dans la délibération n°14-12-727 du 19 décembre 2014 en affectant les 29 000 € initialement au titre de l'opération « P350O0012 – soutien aux projets territoriaux » sur l'opération « P350O011 – Développement des filières » ;
- d'approuver les modèles de conventions ci après, suite à l'adoption du règlement des subventions régionales en Assemblée Plénière du 24 avril 2014, puis modifié en séance des 18 et 19 décembre 2014 :
 - Convention de fonctionnement dans le cadre d'un FACIT, présenté en annexe 4,
 - Convention de fonctionnement pour le financement d'actions spécifiques, présenté en annexe 5,
 - Convention de fonctionnement pour le financement de dépenses courantes (fonctionnement global d'une structure), en annexe 6,
 - Convention d'investissement en annexe 7.
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'ANCV présentée en annexe 3 ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 15-02-112

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Centre Sportif de Normandie - Avenant à la Convention d'Occupation Précaire du 31 décembre 2009</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 FÉVRIER 2015

Réunie le vendredi 27 février 2015, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY,

Sont excusés :

Pierre MOURARET, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Didier VERGY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Brigitte LUYPART (pouvoir à François DIGARD), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la Convention d'Occupation Précaire du 31 décembre 2009 relative à la mise à disposition, par l'Etat, au Conseil Régional de Basse-Normandie, de l'ensemble immobilier du CREPS d'Houlgate, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président du Conseil Régional

Laurent BEAUVAIS

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 5 mars 2015
et de la réception en Préfecture le 5 mars 2015.
Identifiant : 014-231400011-20150227-22264-DE-1-1